20e ANNÉE — T. 39 NUMÉRO SPÉCIAL N° 884 — 20 NOVEMBRE 1938

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FR. 50
ABONNEMENTS : France; un an : 45 fr.
Étranger; un an : 50 ou 53 fr. selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le conflit germano-tchécoslovaque

QUESTIONS ACTUELLES

Le problème tchécoslovaque

« Quels que soient les différends dans le conflit en jeu, et si difficiles qu'ils soient à régler pacifiquement, je suis convaincu qu'il n'y a aucun problème si difficile ou d'une solution si pressante qu'il ne puisse plus être résolu d'une façon équitable par le recours à la raison plutôt que par le recours à la force... »

FRANKLIN ROOSEVELT.

« Nous offrons pour le salut, pour la paix du monde le don inestimable d'une vie déjà longue, soit que le Maître de la vie et de la mort veuille Nous l'enlever, soit qu'il veuille, au contraire, prolonger plus encore les journées de labeur de l'ouvrier affligé et fatigué. »

PIE XI.

La Documentation Catholique a déjà donné tous les renseignements concernant la constitution de l'Etat tchécoslovaque (1) et enregistré au jour le jour dans les éphémérides les faits les plus importants de la vie de la nation née de la paix de 1919.

Pour saisir les raisons qui obligeaient la France à prendre parti dans le différend qui séparait les Allemands des Sudètes de leur gouvernement, le gouvernement tchécoslovaque, alors que l'intervention du chancelier Hitler paraissait inévitable, nous croyons utile de reproduire dans notre premier chapitre le texte du traité d'assistance franco-tchécoslovaque du 25 janvier 1924, la partie intéressant la Tchécoslovaquie du traité franco-soviétique du 2 mai 1935, puis l'article du pacte soviéto-tchécoslovaque du 16 mai 1935 fixant la position de la Russie soviétique au cas où l'Etat tchécoslovaque serait victime d'une agression.

Dans un deuxième chapitre, au cours du déroulement des événements nous insérons les documents les plus importants, ou tout au moins nous en donnons une analyse avec quelques extraits.

La troisième partie de ce dossier contient les appels à la paix de M. Neville Chamberlain, du président Roosevelt, ainsi que la réponse que fit à celui-ci le chancelier du Reich, et enfin le pathétique message de Notre Très Saint-Père le Pape.

Le texte de l'accord de Munich ainsi que ses annexes forment le quatrième chapitre.

Nous terminons par l'accueil fait en France et en Tchécoslovaquie à l'accord du 29 septembre 1938.

I — LES PACTES D'ALLIANCE

Alliance franco-tchécoslovaque.

Traité du 25 janvier 1924.

Le texte du traité ci-après était communiqué à la presse parisienne le 27 janvier 1924 (2).

Le président de la République française et le président de la République tchécoslovaque,

Fermement attachés au principe du respect des engagements internationaux confirmé solennellement par le pacte de la Société des Nations, également soucieux de sauvegarder la paix, dont le maintien est nécessaire à la stabilité politique et au relèvement économique de l'Europe, résolus à cet effet d'assurer le respect de l'ordre juridique et politique international établi par les traités qu'ils ont signés en commun,

Considérant que pour atteindre ce but des garanties réciproques de sécurité contre une agression éventuelle et en vue de la défense de leurs intérêts communs leur sont indispensables,

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le président de la République française :

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères ;

Le président de la République tchécoslovaque :

M. Edouard Benès, ministre des Affaires étrangères,

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

Art. 1er. — Les gouvernements de la République française et de la République tchécoslovaque s'engagent à se concerter sur les questions extérieures de nature à mettre en danger leur sécurité et à porter atteinte à l'ordre établi par les traités de paix dont ils sont l'un et l'autre signataires.

Art. 2. — Les Hautes Parties contractantes se mettront d'accord sur les mesures propres à sauvegarder leurs intérêts communs dans le cas où ils seraient menacés.

Art. 3. — Les Hautes Parties contractantes, ple

(1) Cf. notamment les articles de M. Maufrat de l'Espine, t. 2, pp. 694-704 ; t. 4, pp. 83-96, 443-448, et t. 5, pp. 25-32.

(2) Cf. *D. C.*, t. 11, col. 564-565.

nement d'accord sur l'importance que présentent pour le maintien de la paix générale les principes d'ordre politique contenus dans l'article 88 du traité de paix de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, ainsi que dans les protocoles de Genève du 4 octobre 1922, dont elles sont toutes deux signataires,

S'engagent à se concerter sur les mesures à prendre au cas où l'observation de ces principes serait menacée.

Art. 4. — Les Hautes Parties contractantes, prenant en considération particulière les déclarations faites par la Conférence des ambassadeurs le 3 février 1920 et le 1er avril 1921, dont leur politique continuera à s'inspirer, ainsi que la déclaration faite le 10 novembre 1921 par le gouvernement hongrois aux représentants diplomatiques alliés,

S'engagent à se concerter dans le cas où leurs intérêts se trouveraient menacés par l'inobservation des principes énoncés dans ces diverses déclarations.

Art. 5. — Les Hautes Parties contractantes confirment leur plein accord sur la nécessité qui s'impose à elles, en vue du maintien de la paix, d'adopter une attitude commune en présence de toute tentative éventuelle de restauration de la dynastie des Hohenzollern en Allemagne, et s'engagent à se concerter sur les mesures à prendre dans cette éventualité.

Art. 6. — Conformément aux principes énoncés dans le pacte de la Société des Nations, les Hautes Parties contractantes conviennent que, au cas où il surgirait entre elles, dans l'avenir, des questions litigieuses qui ne pourraient être résolues par un accord amiable et par la voie diplomatique, elles soumettront ce litige soit à la Cour permanente de justice, soit à un ou plusieurs arbitres choisis par elles.

Art 7. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à se communiquer les accords intéressant leur politique en Europe centrale qu'elles ont conclus antérieurement et à se consulter avant d'en conclure de nouveaux.

Elles déclarent que, à cet égard, rien dans le présent traité n'est contraire aux susdits accords et spécialement au traité d'alliance entre la France et la Pologne, aux accords ou arrangements conclus par la Tchécoslovaquie avec la République fédérale d'Autriche, la Roumanie, le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, non plus qu'à l'accord constaté par l'échange de lettres intervenu le 8 février 1921 entre le gouvernement italien et le gouvernement tchécoslovaque.

Art. 8. — Le présent traité sera communiqué à la Société des Nations, conformément à l'article 18 du pacte. Le présent traité sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à Paris le plus tôt possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent traité et l'ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 25 janvier 1924.

R. Poincaré.
Dr Edouard Benès.

Le 16 octobre 1925, en conclusion des accords de Locarno, était signé un traité entre la France et la Tchécoslovaquie par M. Aristide Briand et M. Edouard Benès (cf. le texte complet des documents signés ou paraphés à Locarno le 16 octobre 1925, dans *la Documentation Catholique*, t. 14, col. 724-736). Ce traité impliquait aide et assistance pour les deux nations en application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

Alliance russo-tchécoslovaque.

Dès septembre 1919, M. Benès avait déclaré que la Russie était indispensable à la garantie définitive de la Tchécoslovaquie en Europe (cf. M. Hubert Ripka, *Lidové Noviny*, 10. 6. 34, cité par le *Bulletin périodique de la presse tchécoslovaque*, 21-23. 6. 34, n° 44).

En juin 1934, l'U. R. S. S. fut reconnue officiellement par l'Etat tchécoslovaque (*Ibid.*).

Le 18 juillet 1934, M. Serge Alexandrovski, ministre de l'U. R. S. S. en Tchécoslovaquie, remettait ses lettres de créance au président Masaryk.

Le 25 mars 1935 étaient signés au ministère des Affaires étrangères entre la Tchécoslovaquie et l'U. R. S. S. une convention commerciale et de navigation et un accord sur la propriété industrielle.

Le 2 mai 1935, à Paris, M. Vladimir Potemkine, membre du Comité central exécutif, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques soviétiques socialistes près le président de la République française, d'une part, et M. Pierre Laval, sénateur, ministre des Affaires étrangères, d'autre part, signaient un traité d'assistance franco-soviétique (cf. le texte complet dans *D. C.*, t. 33, col. 1471-1474).

A la suite de ce traité était joint un protocole de signature. Nous ne reproduirons ci-après que l'article IV de ce protocole.

. . . .

Les deux gouvernements constatent que les négociations qui viennent d'avoir pour résultat la signature du présent traité ont été engagées, à l'origine, en vue de compléter un accord de sécurité englobant les pays du nord-est de l'Europe, à savoir l'U. R. S. S., l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Pologne et les Etats baltes voisins de l'U. R. S. S.; à côté de cet accord devait être conclu un traité d'assistance entre l'U. R. S. S., la France et l'Allemagne, chacun de ces trois Etats devant s'engager à prêter assistance à celui d'entre eux qui serait l'objet d'une agression de la part de l'un de ces trois Etats.

Bien que les circonstances n'aient pas jusqu'ici permis la conclusion de ces accords, que les deux parties continuent à considérer comme désirable, il n'en reste pas moins que les engagements énoncés dans le traité d'assistance franco-soviétique doivent être entendus comme ne devant jouer que dans les limites envisagées dans l'accord tripartite antérieurement projeté. Indépendamment des obligations découlant du présent traité, il est rappelé en même temps que, conformément au pacte franco-soviétique de non-agression signé le 29 novembre 1932 et sans porter par ailleurs atteinte à l'universalité des engagements de ce pacte, au cas où l'une des deux parties deviendrait l'objet d'une agression de la part d'une ou de plusieurs tierces Puissances européennes non visées dans l'accord tripartite ci-dessus mentionné, l'autre partie contractante devra s'abstenir, pendant la durée du conflit, de toute aide ou assistance directe ou indirecte à l'agresseur ou aux agresseurs, chaque partie déclarant d'ailleurs n'être liée par aucun accord d'assistance qui se trouverait en contradiction avec cet engagement.

Le traité d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et l'U. R. S. S. a été signé à Prague le 16 mai 1935. Il est la reproduction textuelle du traité franco-soviétique signé à Paris le 2 mai. Un protocole annexe reproduit les dispositions du protocole joint au texte du pacte franco-soviétique, mais en outre contient la disposition suivante (cf. *Bulletin périodique de la presse tchécoslovaque*, 26-27. 6. 35, n° 48) :

La portée des engagements pris en vertu du traité ci-dessus est fixée de la façon qui est déterminée par le paragraphe IV du protocole joint au traité franco-soviétique du 2 mai 1935. Les deux gouvernements reconnaissent que les obligations d'assistance mutuelle ne seront valables qu'autant que les conditions prévues par ledit traité seront remplies et que la France portera elle-même secours à la victime de l'agression.

Le même jour, 16 mai 1935, était signé à Moscou un accord entre la Tchécoslovaquie et l'U. R. S. S. établissant une ligne aérienne Prague-Moscou avec arrêts à Uzhorod en Tchécoslovaquie, Cluj en Roumanie, Kiev et Orel en U. R. S. S.

II — AVANT MUNICH

Revendications des Allemands des Sudètes.

Les quatorze points.

Les 23 et 24 avril 1938 se tint à Carlovy-Vary le Congrès des Allemands des Sudètes. Le 23, en séance secrète, le député Kundt, président du groupe parlementaire du parti, fit un grand discours dont un résumé en quatorze points ne fut communiqué à la presse qu'à la fin du mois de mai. En voici le texte que nous empruntons au *Temps* (6. 9. 38) :

1. La situation juridique qui est faite à notre groupe ethnique sudète n'est conforme ni aux promesses faites par les Tchèques au moment de la fondation de l'Etat lors de la Conférence de la paix, ni aux principes de la justice et d'un ordre naturel durable dans les Sudètes;

2. Notre groupe ethnique n'a pas pris part à la création de cet état de choses, par conséquent nos revendications concernant la situation qui nous revient dans l'Etat ne sont pas limitées;

3. Il découle des négociations, lors de la Conférence de la paix de 1919, et des mémoires de la délégation tchèque à la Conférence de la paix que le droit de notre groupe ethnique à disposer de lui-même a été formellement reconnu.

Ce droit à disposer de nous-mêmes est imprescriptible. En 1918-1919, le fait que nous n'ayons pas exercé ce droit a été considéré partout comme un sacrifice qui nous a été imposé. Mais chaque sacrifice exige des contre-parties. Ces contre-parties, les Tchèques, malgré leurs promesses, ne les ont pas fournies;

4. Si, à l'avenir, un sacrifice doit être demandé aux Sudètes, le peuple tchèque doit remplir ses promesses dans les délais les plus courts par des réalisations compensatrices suffisantes. En conséquence, le peuple tchèque doit garantir à notre groupe ethnique le droit juridique et moral à une position égale en considération, en droit et en rang à l'intérieur de l'Etat et incorporer ce droit dans la loi. Pour cela, il faut instaurer une large autonomie administrative. L'égalité des droits nationaux des citoyens allemands, pris individuellement, n'a de valeur que si elle est basée sur des possibilités d'action juridique et politique du groupe ethnique sudète considéré comme communauté politique des citoyens allemands;

5. L'égalité juridique doit nous être donnée par la reconnaissance de la personnalité juridique à notre groupe ethnique et par la reconnaissance de notre territoire ethnique, de même que notre patrimoine commun en général comme une propriété ethnique inalienable qui doit être administrée par nous-mêmes et garantie par la loi.

Les « îlots » allemands dans les territoires habités par d'autres nationalités devront être considérés aussi, juridiquement, comme des enclaves. Nous défendons le principe de la souveraineté du peuple sans conditions. La souveraineté de l'Etat n'existe qu'en fonction des souverainetés ethniques. Le pouvoir souverain de l'Etat ne peut, par conséquent prendre sa source que dans la collaboration, en pleine égalité des droits, de notre groupe ethnique avec les autres peuples et les autres groupes ethniques vivant dans l'Etat; elle exclut la situation privilégiée, au point de vue des droits politiques, du peuple tchèque. Par conséquent, ce n'est pas la majorité des citoyens mais les peuples et groupements ethniques qui, dans une collaboration égale en droits, doivent régler la politique et l'administration de l'Etat;

6. L'Etat devra être réorganisé sur la base d'un cadastre national des communautés ethniques et sur la base des frontières ethniques. Il faut réunir notre groupe ethnique en une communauté fermée;

7. En outre, la participation en pleine égalité de droits de notre groupe ethnique à l'administration et à la direction de l'Etat devra être garantie par la loi, c'est-à-dire que les intérêts communs seront administrés en commun.

L'exercice du pouvoir devra être partagé en conséquence;

8. La langue allemande doit être une langue d'Etat égale en droit à la langue tchèque;

9. A l'intérieur des différents territoires ethniques, les véritables minorités doivent être protégées par des droits minoritaires correspondants;

10. L'égalité des droits doit être accordée à notre groupe ethnique dans la direction et la conception de la politique commerciale ; cela vaut pour le régime des devises aussi bien que pour les finances et les impôts;

11. Tout le système des communications, commun à l'ensemble de l'Etat, doit être réorganisé. Le corps des fonctionnaires et des employés de cette administration, de même que celui des autres entreprises de l'Etat, doit être conforme au territoire où elles fonctionnent. Dans les administrations centrales de toutes sortes, le principe de la proportionnelle doit être appliqué;

12. Pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité intérieure, chaque peuple et groupe ethnique devra être seul compétent sur son propre territoire.

L'administration de la sûreté de l'Etat devra, avant tout, veiller au maintien de l'ordre et de la

tranquillité entre les différents peuples et groupes ethniques, et à l'extérieur ;

13. Naturellement, chaque communauté ethnique ne peut être administrée que par des fonctionnaires appartenant à la même nationalité, et cela jusque dans les postes les plus élevés.

Il en est de même de la justice. Le droit de nommer des fonctionnaires doit, en conséquence, être proportionnel à l'étendue des tâches de l'administration autonome et de l'Etat.

Pour l'administration centrale de questions et institutions qui sont exclusivement du ressort de l'Etat, on devra appliquer le principe de la division et créer des secrétaires d'Etat nationaux à responsabilité autonome ;

14. La politique extérieure de l'Etat ne doit conduire aucun groupement ethnique au risque de s'opposer à l'ensemble de sa nation. Elle devra contribuer à la collaboration entre les nations mères et l'Etat, de telle sorte que l'amitié des groupes ethniques pour leur nation mère soit la base imprescriptible de la politique extérieure de l'Etat.

Les huit points de M. Henlein (1).

Le lendemain 24 avril, M. Konrad Henlein formulait à son tour les revendications des Allemands des Sudètes dans un discours-programme dont voici les huit points résumés :

1° Etablissement d'une complète égalité de droits et d'une égalité de rang entre le groupe ethnique allemand et le peuple tchèque ;

2° Reconnaissance du groupe ethnique des Allemands des Sudètes comme personnalité juridique, pour le maintien de cette égalité de droits à l'intérieur de l'Etat ;

3° Délimitation et reconnaissance du territoire des Allemands des Sudètes ;

4° Etablissement d'une autonomie administrative allemande dans le territoire allemand dans tous les domaines de la vie publique, là où il s'agit des intérêts et d'affaires concernant le groupe ethnique allemand ;

5° Création de clauses juridiques de protection pour les ressortissants qui vivent en dehors du territoire fermé de leur nationalité ;

6° Abolition des injustices commises à l'égard des Allemands des Sudètes depuis 1918, et réparation pour les dommages qui leur ont été causés du fait de ces injustices ;

7° Reconnaissance et application du principe : « A territoire allemand employés publics allemands » ;

8° Pleine liberté de confesser la nationalité allemande et la philosophie du monde allemand.

(1) M. Konrad Henlein est né à Maffesdorf (Bohême), le 6 mai 1898. Etudes à l'Académie commerciale. Il s'engage au début de la guerre dans l'armée autrichienne. Aspirant, puis sous-lieutenant sur le front italien, il est fait prisonnier en 1916. Employé de banque, puis moniteur de gymnastique à la *Deutsches Turneverein*, fédération de gymnastique des Allemands des Sudètes de septembre 1919 à 1929. A la fin de cette dernière année, il s'occupe de politique, et à partir de 1933, M. Konrad Henlein, chef du *Heitmatsfront* (Front national), prit le titre de « Fuhrer des Allemands de Tchécoslovaquie ». Ajoutons que M. Henlein quitta l'Eglise catholique le 26 janvier 1926 pour entrer dans l'Eglise évangélique !

Publications : *Reden und Rufsatze zur volkischen Turnbewegung, Konrad Henlein spricht-Reden zur politischen Volksbewegung der Sudeten-deutschen.*

Démarche britannique à Berlin.

Le vendredi 20 mai, sir Neville Henderson, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, se rendait au ministère des Affaires étrangères du Reich.

Il « a attiré l'attention du secrétaire d'Etat sur les rumeurs qui courent au sujet de déplacements de troupes vers les frontières du Reich et lui a demandé des apaisements à ce sujet » (1).

Au sujet de cette information une dépêche ultérieure de la même agence précisait :

« On apprend que, du côté allemand, on a présenté les mouvements de troupes qui ont eu lieu ces temps derniers comme absolument normaux à cette époque de l'année. On a fait valoir que la saison est venue où les unités gagnent les camps et les baraquements pour manœuvrer en rase campagne. »

Le 21 mai, M. Konrad Henlein était reçu pour la première fois par M. Hodza. Ce même jour le gouvernement tchécoslovaque appelait deux classes de réservistes sous les drapeaux. Quelques jours plus tard, les délégués des Allemands des Sudètes eurent un premier échange de vues avec le président du Conseil. (250 communes).

Les dimanches 22, 29 mai et 12 juin eurent lieu les élections municipales en Tchécoslovaquie. Le 22 mai, le parti Henlein obtenait 88 pour 100 des voix dans les régions sudètes (250 communes).

Interview de M. Henlein.

Le 25 mai, interviewé par M. Ward Price, du *Daily Mail*, M. Konrad Henlein, chef de la minorité allemande des Sudètes déclarait (*Paris-Soir*, 27. 5. 38) :

1° A défaut de larges concessions du gouvernement tchécoslovaque le problème sudète ne pourrait être résolu que par le rattachement des régions de langue allemande de Tchécoslovaquie au Reich.

Il faudra avoir trouvé une solution pour l'automne prochain.

2° Il est encore trop tôt pour dire si j'ai beaucoup d'espoir dans le succès des négociations engagées entre M. Hodza et moi-même, mais je suis décidé à ne pas encourir le reproche de ne pas avoir fait de mon mieux.

3° Si l'autonomie nous est concédée, les frontières actuelles de la Tchécoslovaquie resteront les mêmes et le gouvernement central exercera son autorité dans tous les domaines affectant l'ensemble de la communauté. La politique étrangère et les questions affectant l'ensemble du pays continueraient à être administrées à Prague.

4° Si cette solution est rejetée, une question sera posée aux Sudètes : Voulez-vous être citoyens de la Tchécoslovaquie ou de l'Allemagne ? Un tel plébiscite donnerait 98 pour 100 des voix en faveur du rattachement.

5° D'autre part, si la répression tchèque continue les Sudètes demanderont à Berlin d'agir directement.

Bref, ce que nous demandons, c'est une révision complète de l'Etat tchécoslovaque.

Le 10 juin, un communiqué du parti allemand faisait connaître que les conversations

(1) Dépêche Havas. Cf. *Temps*, 22. 5. 38.

« qui avaient eu jusque-là un caractère d'information, étaient effectivement rentrées dans une phase nouvelle et que l'examen des positions de départ d'un côté et de l'autre devait créer les conditions nécessaires à l'ouverture de négociations officielles. »

Le 14, le gouvernement de Prague acceptait en principe comme base de négociation aussi bien le mémorandum du parti allemand que le statut des nationalités en préparation.

Le 23 du même mois, les représentants du parti se rencontraient avec les ministres politiques sur l'invitation du président du Conseil pour la solution du problème nationalitaire.

Le 22 juillet, la direction du parti des Allemands des Sudètes adressait une ordonnance secrète à ses sections locales « demandant d'organiser une source de renseignements ultra-rapides comportant la transmission orale des nouvelles pour faire face aux combats prochains ».

Position du gouvernement.

Le 24 juillet, M. Ripka publiait dans un article des *Lidové Noviny*, journal de M. Benès, les quatre points situant la position du gouvernement (Cf. *Petit Journal* et *Populaire*, 25. 7. 38) :

1. La semaine prochaine, la loi d'autonomie administrative régionale sera achevée dans tous ses détails. De la sorte seront terminés les trois projets de loi du statut, c'est-à-dire : la loi linguistique, le statut proprement dit, la loi d'autonomie administrative. On travaille à ces trois projets à un rythme vraiment fiévreux, jour et nuit.

2. Le président du Conseil est resté dans un contact suffisamment étroit avec les représentants du parti des Allemands des Sudètes pour que ceux-ci soient au courant du principal des projets de réforme en préparation. Ils en savent certainement plus à ce sujet que la majorité des hommes politiques tchécoslovaques.

3. On donnera au parti des Allemands des Sudètes, poursuit M. Ripka, assez de temps pour qu'il puisse étudier dans les détails les trois projets de loi afin qu'il puisse se prononcer à leur sujet. On négociera loyalement avec lui de même qu'avec tous les autres partis de l'opposition. Dans ces négociations préalables, comme lors de la discussion au Parlement du projet de loi, chacun aura la possibilité et l'occasion d'exprimer son opinion et de présenter des amendements. Les projets de loi pourront être modifiés selon les résultats pratiques de ces négociations.

4. La politique tchécoslovaque ne refuse pas d'étudier des projets ou propositions qui seraient à même de conduire à une amélioration des rapports avec l'Allemagne. Nous avons déjà dit dans quelles conditions il serait possible d'envisager un pacte de non-agression avec le Reich (maintien de toutes les alliances de la Tchécoslovaquie). On jette maintenant l'idée d'une neutralité éventuelle. Il faudrait savoir ce qu'on entend par là. Mais s'il s'agit de garantir une telle neutralité par quatre puissances, il est nécessaire de souligner qu'il nous est impossible de comprendre pourquoi on devrait exclure de ce système de garantie la Russie, dont l'importance internationale n'est pas moindre que celle des quatre autres puissances, et qui est liée à la Tchécoslovaquie par une amicale collaboration politique.

Intervention de l'Angleterre.

Lors de la visite des souverains britanniques en France, Lord Halifax mettait MM. Daladier et Bonnet au courant du fait que le Cabinet de Londres avait décidé d'intervenir dans la question des Allemands des Sudètes. A la suite de cet entretien, une démarche franco-anglaise était faite à Prague le 22 juillet. Le 25, la proposition étant acceptée, lord Runciman fut nommé « *staendiger Berater* » ou conseiller permanent du gouvernement tchécoslovaque. Il entrait en fonction le 3 août.

Le 26 juillet, le Conseil des ministres politiques approuvait le texte de la loi linguistique et du statut nationalitaire ; ce dernier comprenait une introduction et treize chapitres. Le projet de statut était rejeté par les Allemands des Sudètes le 17 août.

Projet « définitif » du gouvernement.

Le 6 septembre, le président Benès recevait les délégués des Allemands des Sudètes et les informait qu'un projet officiel « définitif » en vue d'un accord leur serait remis par M. Hodza. L'analyse de ce projet en neuf points était publiée dans la soirée à Prague.

1° Dans les emplois publics et pour l'admission à ces emplois, dans les chapitres du budget public intéressant les nationalités, dans les fournitures d'Etat et dans l'économie publique, les nationalités seront représentées en proportion de leur nombre, par rapport à l'ensemble de la population.

2° Les fonctionnaires publics excerceront, en principe, leurs fonctions sur le territoire de leur nationalité. Le gouvernement accepte de compenser les dommages qu'ont subis les différentes nationalités au cours des années passées en ce qui concerne leur proportion dans le corps des fonctionnaires publics de toutes catégories.

3° Le gouvernement remet en vigueur les anciens principes concernant la répartition des services de la Sûreté générale entre les organes de l'administration locale et les organes administratifs de l'Etat.

4° Le gouvernement préparera une réglementation du droit linguistique sur la base de l'égalité des droits des langues et dans un esprit d'efficacité et d'utilité pratique.

5° Le gouvernement organisera une action de grande envergure en vue de secourir l'activité économique dans les régions allemandes touchées par la crise, à l'aide d'un emprunt particulièrement avantageux, d'un montant de 700 millions de couronnes.

6° L'égalité des droits de toutes les nationalités sera réalisée sur le principe de l'autoadministration des nationalités. Ainsi la nationalité allemande s'administrera elle-même dans les unités territoriales dont la population est en majorité allemande. On déterminera les compétences de ces autoadministrations nationalitaires conformément au principe selon lequel l'autoadministration nationalitaire aura à s'occuper des affaires dont le règlement, pour des raisons d'unité de l'Etat, ne doit pas être forcément réservé à l'Etat lui-même. Il s'agit donc de toutes les affaires dont le règlement par l'autoadministration est susceptible de permettre et de favoriser le progrès des différentes nationalités, dans le cadre de l'Etat commun. L'intégrité des frontières et l'unité de l'Etat doivent en être garanties.

7° Pour la liquidation des affaires concernant les différentes nationalités, dans les administrations centrales de l'Etat, on créera, pour autant que le caractère et l'étendue des dossiers le permettent, des sections ou des départements spéciaux qui seront gérés par des fonctionnaires appartenant à la nationalité considérée.

8° Les droits nationalitaires des citoyens seront placés sous la protection de lois spéciales, et des représentants des différentes nationalités, élus dans des corps représentatifs, auront pour mission de protester contre les violations des droits et des intérêts de la nationalité intéressée. Pour établir l'allégeance à une nationalité donnée, on établira des registres nationalitaires (cadastre).

9° Les points dont la réalisation n'exige pas de mesures législatives, devront être réalisés immédiatement. Les nouvelles lois qui seront nécessaires seront élaborées par le gouvernement, en collaboration avec le parti des Allemands des Sudètes. Ces projets seront ensuite présentés au Parlement pour qu'ils puissent entrer en vigueur le plus tôt possible et pour que le nouveau statut nationalitaire, valable non seulement pour les Allemands mais aussi pour toutes les autres nationalités, devienne la nouvelle base du développement ultérieur de la République tchécoslovaque.

Note de « l'Informazione diplomatica ».

Le jeudi soir 8 septembre, la note officielle suivante était publiée par *l'Informazione diplomatica*, bulletin du ministère des Affaires étrangères d'Italie (Cf. *Temps*, 10. 9. 38) :

Dans les milieux responsables romains, on suit avec la plus grande attention et, en même temps, avec le plus grand calme, le développement de la situation dans le conflit entre le parti des Allemands des Sudètes, représentant les trois millions et demi d'Allemands qui vivent en Tchécoslovaquie, et le gouvernement de Prague.

L'attitude de l'Italie a été et est, conformément à la politique de l'axe, nettement favorable aux revendications formulées par M. Henlein, dans ses fameux huit points de Carlsbad, revendications qui, tout en exigeant une autonomie territoriale pour les minorités, n'ont jamais mis en discussion leur appartenance à l'ensemble de l'Etat tchécoslovaque.

Henlein n'a pas été jusqu'à demander la séparation pure et simple des Allemands de l'Etat présidé par M. Benès. Cette solution radicale est, au contraire, envisagée actuellement par des organes influents comme le *Times* de Londres ou *la République* de Paris.

Il semble clair aux éléments responsables des milieux romains que, dans la question des Allemands des Sudètes, des forces étrangères et irresponsables qui s'irradient de Moscou et de Paris agissent. Ces forces excitent les résistances du gouvernement de Prague en lui faisant entrevoir la possibilité d'une aide — peut-être hypothétique — et en déplaçant les termes du conflit sur le plan de l'idéologie. Le discours de M. Pierre Cot est symptomatique à cet égard.

Dans les milieux romains, on apprécie hautement l'attitude du peuple allemand — spécialement devant la « demi-mobilisation française » — et la réserve dont a fait preuve le Führer dans son message au Congrès de Nuremberg.

Si Prague se rend à la réalité des choses, il est possible d'éviter une plus grande crise.

L'attitude de l'Italie dans la question des Allemands des Sudètes a été fixée dans les entretiens que le Führer a eus à Rome avec le Duce.

L'Italie n'a pas procédé a des rappels de classes et n'a pas pris d'autres dispositions de caractère militaire, surtout parce que, si l'action des courants démocratiques et belliqueux ne prévaut pas, elle pense qu'un accord est encore possible, et parce que son mécanisme intérieur lui permet de faire face immédiatement à toute éventualité.

Discours de M. Benès.

Le 10 septembre, le président Benès prononçait à la radio un discours en tchèque, en slovaque, puis en allemand. En voici les principales divisions (Cf. *Temps*, 12. 9. 38) :

« Pendant vingt ans notre République s'est développée dans le calme et dans le progrès. Un seul problème, celui des nationalités. Le quatrième plan du gouvernement. Les traditions démocratiques de notre République nous imposent cette manière d'agir. L'unité, la sécurité et la structure démocratique de l'Etat ne sont en rien compromises. Un sacrifice à la paix. Rétablissons la confiance et la collaboration entre les deux plus grandes nationalités de la République. Je m'adresse à tous les Tchécoslovaques, à tous les Allemands du pays... Retour à la paix et à l'ordre. Mon optimisme est aujourd'hui plus fort que jamais. J'ai une foi inébranlable dans notre Etat. »

Parlant des questions nationalitaires, le président de la République déclarait :

Un sacrifice à la paix.

Si nous nous décidons en faveur de cette solution, même à un moment troublé où la confiance est ébranlée, il est certain que par là nous faisons un sacrifice qui n'est pas des plus petits à la sauvegarde de la paix générale, mais nous apportons cette contribution d'une façon consciente. Nous voulons contribuer au règlement des litiges européens en général et à l'établissement d'une bonne collaboration avec tous nos voisins, notamment avec notre voisin le plus grand, l'Allemagne. Nous voulons donner la preuve à l'Europe et à l'Amérique et surtout à l'Angleterre et à la France que nous comprenons les devoirs que nous impose la collaboration générale et que nous les remplirons dans la mesure où les nécessités d'Etat nous le permettent.

Et plus loin s'adressant à tous :

Montrez au monde qu'aucun de vous ne veut se charger de la responsabilité d'avoir augmenté la tension européenne actuelle. C'est dans ce sens que je m'adresse aussi à la presse de tous les partis, de toutes les nuances et de toutes les nationalités. Son mérite ou sa faute peuvent être aujourd'hui plus grands qu'elle ne le pense peut-être.

Nous vivons en effet des moments où, en dépit de ces différences de partis ou de nationalités, nous devons nous unir pour que sur ce sol où nos pères et nos aïeux ont vécu pendant plusieurs siècles, dans le travail calme et constructif, nous aussi nous maintenions le calme.

Les descendants actuels tchécoslovaques et allemands des Sudètes doivent-ils détruire ce que leurs aïeux ont construit ? Je sais bien que l'autorité d'Etat de notre République a et doit avoir assez de force pour garantir par tous les moyens la discipline et l'ordre aux citoyens et parmi les citoyens.

Déclaration du gouvernement britannique.

Dès le 11 septembre, de nombreux incidents marquèrent la journée dans les régions à population mixte. Des collisions se produisirent entre les manifestants allemands et la police tchécoslovaque. On ne signalait que des blessés légers, mais l'effervescence grandissait. Les incidents vont se multiplier les jours suivants. Il y aura même des morts.

Une déclaration autorisée sur l'attitude du gouvernement britannique (*Temps*, 13. 9. 38) faisait connaître que « le gouvernement a envisagé les graves conséquences qui pourraient résulter de la crise déclenchée au sujet du problème des minorités en Tchécoslovaquie... La mission de Lord Ruciman a eu d'excellents résultats... Un accord raisonnable entre les parties paraît réalisable... Il n'y a aucune raison de renoncer à la méthode de négociations... La Grande-Bretagne ne saurait, en aucun cas, se désintéresser d'un conflit dans lequel l'intégrité de la France pourrait se trouver menacée. Il est d'une importance primordiale que le gouvernement allemand ne se fasse point d'illusions là-dessus et qu'il ne se figure pas qu'une campagne rapide et victorieuse pourrait être engagée sans danger contre la Tchécoslovaquie, sans déterminer la possibilité de l'intervention de la France et, par suite, de la Grande-Bretagne... Au sujet du discours que M. Hitler doit prononcer aujourd'hui à Nuremberg la nation anglaise éprouve naturellement une certaine anxiété. Mais M. Hitler a affirmé, à bien des reprises, sa volonté de paix et ce serait une erreur de lui attribuer sur ce point un manque de sincérité. Le gouvernement des Etats-Unis a été tenu constamment au courant des vues du gouvernement anglais sur la situation européenne ».

Le discours de Nuremberg.

Le lundi soir, 12 septembre, le chancelier Hitler prononçait à Nuremberg le discours de clôture du Congrès nationalsocialiste. Il revendiquait pour les Allemands des Sudètes le droit de libre disposition.

Dans ce long discours le Führer exposait l'intérêt que les Allemands du Reich portent aux Allemands des Sudètes. Il déclarait : La situation de l'Etat tchécoslovaque est intolérable. Si les Allemands des Sudètes nous demandent notre aide, il en sera ainsi fait. Le Reich a consenti de très lourds sacrifices à la paix : l'Alsace-Lorraine (nous avons tiré un trait sur la cathédrale de Strasbourg). L'accord naval anglo-allemand. Le Reich considère plusieurs de ses frontières comme irrévocables et définitives. Mais nos sacrifices ont des limites, il ne faut pas confondre l'Etat nationalsocialiste avec l'Allemagne d'un Bethmann-Hollweg ou d'un Hertling. L'Allemagne n'a pas mobilisé le 21 mai comme l'a affirmé le gouvernement tchèque, mais comme on a déclaré que l'Allemagne avait reculé devant la seule excitation des Tchèques et les interventions de l'Angleterre et de la France, « j'ai pris le 28 mai des mesures très graves : 1° renforcements dans l'armée et l'aviation ; 2° j'ai ordonné de pousser immédiatement la construction de nos dispositifs fortifiés [à] l'Ouest ». Derrière un front d'acier et d[e] béton, le peuple allemand est en armes. E[n] fixant sa pensée au sujet de la Tchécoslo[-]vaquie, le Führer concluait :

J'ai accompli cet effort, le plus formidable de to[us] les temps, pour servir la paix, mais en aucune ci[r]constance je ne serai disposé à considérer avec u[n] calme sans fin la continuation de l'oppression d[e] compatriotes allemands en Tchécoslovaquie. (*V[i]goureux applaudissements.*) M. Benès fait de la ta[c]tique. Il parle et il veut organiser des négociation[s] sur le mode genevois. Il veut éclaircir les question[s] de procédure et donner en cadeau de petits apai[]sements. A la longue, cela ne saurait durer. (*Applau[]dissements.*)

Il ne s'agit pas ici de belles paroles, il s'agit d[u] droit, et du droit violé. (*Applaudissements.*) Ce qu[e] les Allemands exigent, c'est le droit de libre dispo[]sition que possèdent tous les autres peuples. A ce[s] Allemands des Sudètes, M. Benès n'a pas à faire d[e] cadeaux. Nous avons le droit de revendiquer un[e] existence à nous, comme tous les autres peuple[s]. Mais au cas où les démocrates seraient convaincu[s] qu'il leur faut protéger par tous les moyens le[s] oppresseurs des Allemands, cela aura de graves con[]séquences. Je crois servir davantage la paix en n[e] laissant à ce sujet aucun doute. Je n'ai pas reven[]diqué que l'Allemagne ait le droit d'opprimer 3 mil[]lions et demi de Français ou que 3 millions et dem[i] d'Anglais soient livrés à l'Allemagne pour êtr[e] opprimés, mais je revendique la cessation de l'op[]pression des 3 millions et demi d'Allemands e[n] Tchécoslovaquie (*vigoureux applaudissements*) e[t] demande qu'elle fasse place au droit de libre dispo[]sition.

Cela nous ferait de la peine si nos relations ave[c] d'autres Etats européens en subissaient un troubl[e] ou un dommage, mais nous ne sommes pas cou[]pables. Du reste, c'est l'affaire du gouvernemen[t] tchécoslovaque de s'expliquer avec des représen[]tants qualifiés des Allemands des Sudètes et de par[]venir, d'une façon ou d'une autre, à un accord.

Mes compatriotes, il m'appartient et il nou[s] appartient à tous de veiller à ce que, ici, le droi[t] n'engendre pas l'injustice, car il s'agit de compa[]triotes allemands. Je n'ai non plus nullement l'in[]tention de laisser surgir ici, au cœur de l'Allemagne une nouvelle Palestine par les talents d'autre[s] hommes d'Etat. Les pauvres Arabes sont san[s] défense et peut-être abandonnés. Mais les Allemand[s] de Tchécoslovaquie ne sont ni sans défense ni aban[]donnés. (*Vigoureux applaudissements.*)

Le 14 septembre, on déclarait dans les mi[]lieux gouvernementaux tchécoslovaques qu[e] le président du Conseil avait reçu dans l[a] soirée du 13 une communication de M. Kon[]rad Henlein, lui déclarant qu'il considérai[t] les négociations comme rompues.

Le même jour (14 septembre) les membre[s] de la mission Runciman reçus à Asch étaien[t] avisés de cette rupture car « par suite de[s] événements des dernières quarante-huit heure[s] les conditions nécessaires pour poursuivre le[s] négociations conformément au mandat ini[]tial n'existent plus ».

Dès ce moment, des incidents graves, tour[]nant à l'émeute, surgirent dans plusieurs loca[]lités de la région des Sudètes à la suite d[e] quoi le gouvernement de Prague décida d[e] déclarer l'état de siège dans plusieurs dis[-]

icts, mesure qui fut considérée comme une rovocation par le parti allemand. Un ultimaım fut adressé au gouvernement de Prague ıi donnant six heures pour abroger l'état de ège.

Première visite de M. Chamberlain.

Brusquement, dans la soirée du mercredi 4 septembre, vers 21 heures, on apprit que premier ministre britannique, « considéınt la situation comme de plus en plus crique », avait proposé au chancelier Hitler e se rendre immédiatement auprès de lui afin d'essayer de trouver une solution pacique » ; que le Führer avait accepté cette encontre pour le lendemain jeudi. L'initiave du Premier britannique avait été prise ı accord avec le gouvernement français.

Message de M. Chamberlain.

De Londres, le même jour on annonçait fficiellement que le premier ministre avait dressé au chancelier Hitler, par l'interméiaire de l'ambassadeur de Grande-Bretagne Berlin, le message suivant :

En raison de la situation de plus en plus critique, propose de me rendre immédiatement auprès de ous afin d'essayer de trouver une solution pacique. Je propose de voyager par avion et je suis rêt à partir demain.

Je vous prie de m'indiquer le moment le plus rochain où vous pourrez me voir et de proposer n lieu de rencontre. Je serai reconnaissant de ecevoir rapidement une réponse.

N. Chamberlain.

Déclaration de M. Daladier.

De son côté, M. Daladier faisait le mercredi 14 septembre, à 21 h. 30, aux représenınts de la presse réunis à la présidence du Conseil, la déclaration que voici :

A la fin de l'après-midi d'hier, en présence du éroulement rapide des événements de Tchécosloaquie, qui rendait très difficiles les négociations ocales, j'ai pris l'initiative d'établir un contact ersonnel et direct avec le premier ministre anglais n vue d'examiner avec lui la possibilité d'évoquer ne procédure exceptionnelle, qui permette d'examiner avec l'Allemagne les moyens les plus efficaces d'assurer la solution amiable du différend qui épare les Allemands des Sudètes et le gouvernement de Prague et, par conséquent, de maintenir a paix de l'Europe.

Je suis donc particulièrement heureux de l'accord es conceptions des deux gouvernements amis.

Arrivé le 15 septembre à 4 heures à Berchesgaden, M. Neville Chamberlain en repartait e lendemain 16 à 9 h. 35. Avant son départ le Munich, il déclarait : « Je retourne en Angleterre après mon long entretien avec le hancelier allemand, hier après-midi, et j'espère avoir avant longtemps une autre conversation avec lui, après avoir consulté mes collègues à Londres. »

Un communiqué de l'agence officieuse allemande *D. N. B.* du même jour, daté de Berchesgaden, déclarait :

Au cours de l'entretien, a eu lieu un échange de vues large et franc sur la situation politique. Le Premier britannique retourne demain en Angleterre pour conférer avec le Cabinet britannique. Dans quelques jours, aura lieu un nouvel entretien.

Le 16, sur l'invitation de M. Chamberlain, lord Runciman faisait connaître son retour à Londres pour consulter le premier ministre et se faire mettre au courant des intentions de M. Hitler.

On annonçait de Londres, le 17, que MM. Daladier et Bonnet étaient invités à venir conférer le dimanche 18 avec M. Neville Chamberlain et lord Halifax.

De son côté, le gouvernement tchécoslovaque décidait la dissolution du parti des Allemands des Sudètes. MM. Henlein et Frank se réfugiaient en territoire du Reich.

Le 18, M. Konrad Henlein annonçait la formation d'un « corps franc des Allemands des Sudètes ».

D'autre part, M. Mussolini déclarait à Trieste :

A l'égard du problème qui agite en ce moment l'Europe, la solution comporte un seul nom : plébiscites ; plébiscites pour toutes les nationalités qui le demandent, pour les nationalités qui furent contraintes à rester dans ce qui voulait être la grande Tchécoslovaquie et qui, aujourd'hui, révèle son inconsistance organique.

... S'il se créait, pour ou contre Prague, un front de caractère universel, il faut qu'on sache que la place de l'Italie est déjà choisie.

Répondant à l'invitation anglaise, MM. Daladier et Bonnet, partis de France à 8 heures, arrivait à Croydon à 9 h. 50.

La conférence des ministres franco-britanniques fut terminée peu après minuit. A l'issue un communiqué fut publié, dans lequel il était dit qu' « après une discussion complète de la situation internationale actuelle, les représentants des gouvernements français et anglais sont tombés entièrement d'accord sur la politique à suivre en vue de faciliter la solution pacifique de la question tchécoslovaque ».

Le 19, M. Neville Chamberlain décidait de partir le mercredi 21 pour Godesberg.

Le même jour le gouvernement de Prague lançait un appel à la nation tchécoslovaque : « Le gouvernement ne sera en état de sauvegarder ses intérêts que s'il continue à avoir l'appui de l'opinion publique, de sa discipline stricte, de sa calme dignité. »

Une interview du chancelier Hitler.

M. Ward Price mandait de Berchtesgaden au *Daily Mail* de Londres (*Temps*, 20. 9. 38) :

M. Hitler m'a reçu aujourd'hui (dimanche) et m'a dit notamment :

« Les Tchèques disent qu'ils ne peuvent pas organiser un plébiscite, parce qu'une telle mesure n'est pas prévue dans leur Constitution. Il me semble que leur Constitution ne prévoit qu'une chose, que 7 millions de Tchèques oppriment 8 millions d'individus appartenant à des races étrangères. »

J'ai demandé au Führer si la visite de M. Chamberlain avait augmenté les chances d'arriver à un règlement pacifique de la question des Allemands des Sudètes. Il m'a répondu :

« Je suis persuadé de la sincérité et de la bonne volonté de M. Chamberlain. »

Puis, sur un ton déterminé, il a poursuivi :

« Il faut que cette affaire tchèque soit terminée une bonne fois et qu'elle le soit maintenant. C'est une tumeur qui empoisonne tout l'organisme de l'Europe. Si elle devait continuer, elle finirait par infecter les relations internationales, jusqu'au point où l'on arriverait à la catastrophe. Voici vingt ans qu'elle dure et déjà le mal qu'elle a causé aux peuples de l'Europe est incalculable.

» C'est l'existence d'une Tchécoslovaquie, alliée de la Russie soviétique et dangereusement enfoncée comme un coin au cœur de l'Allemagne, qui m'a obligé à créer une grande force aérienne allemande — ce qui a conduit la France, puis la Grande-Bretagne, à accroître leur propre aviation.

» J'ai déjà doublé la flotte aérienne allemande, du fait de la situation en Tchécoslovaquie. Si nous n'arrivons pas, maintenant, à régler la question, le maréchal Gœring me demanderait de la doubler encore une fois : la France et la Grande-Bretagne feraient de même et la folle course aux armements continuerait.

» Pensez-vous qu'il me plaise d'avoir à interrompre l'exécution de mes grands plans de constructions urbaines dans toute l'Allemagne, afin d'envoyer un demi-million de travailleurs achever à toute vitesse un énorme système de défense sur notre frontière Ouest ?

» Mais à l'heure où l'oppression de la minorité allemande par les Tchèques rend l'Europe fiévreuse, je dois me tenir prêt à toute éventualité.

» J'ai étudié la ligne Maginot et j'ai beaucoup appris en l'étudiant. Mais nous avons construit, selon notre propre conception, un système meilleur encore, qui pourrait résister à n'importe quelle force dans le monde au cas où, étant attaqués, nous choisirions de demeurer sur la défensive.

» Tout cela est folie, car personne en Allemagne ne songe à attaquer la France. Nous ne nourrissons aucun ressentiment contre la France. Bien au contraire. Il y a, en Allemagne, un fort courant de sympathie pour elle. Il n'est pas un Allemand, d'autre part, qui désire la guerre contre la Grande-Bretagne.

» Que ne ferais-je pas, s'écrie alors le Führer, en élevant la voix et en s'indignant, en Allemagne et pour les Allemands, n'était cette infernale tyrannie tchèque contre quelques millions d'Allemands ! Mais cette tyrannie doit prendre fin. Je l'arrêterai. »

M. Hitler continua en déclarant que les Français ont été contre leurs traditions en promettant de soutenir la Tchécoslovaquie.

« Permettre à une poignée de Tchèques, intellectuellement inférieurs, de régner sur des minorités qui appartiennent à la race allemande, à la race polonaise, à la race hongroise, qui toutes trois ont dix siècles de culture, a été une œuvre de folie et d'ignorance. Les Allemands des Sudètes n'ont pas de respect pour les Tchèques et n'accepteront jamais leur domination. Après la guerre, les puissances alliées ont déclaré que l'Allemagne était incapable de gouverner les nègres et cependant elles ont permis à un peuple de deuxième classe d'exercer leur autorité sur trois millions et demi d'Allemands, qui ont les plus hautes qualités de caractère et de culture.

» Si une Allemagne puissante avait alors existé, cela n'aurait jamais été possible. Et aussitôt que l'Allemagne eut repris force, les Allemands des Sudètes ont pu commencer à se défendre. Le gouvernement tchécoslovaque tente désespérément de diviser les puissances européennes, car, sans cela l'Etat tchèque ne peut pas continuer, mais il e impossible de maintenir une institution aussi cont nature simplement par de l'astuce politique et dipl matique.

» Si Henlein est arrêté, je deviendrai moi-mêm le leader des Allemands des Sudètes et je ser alors content de voir combien de temps le docteu Benès pourrait continuer à publier ses décrets. J'es père qu'il ne lancerait pas un mandat d'arrêt cont moi !

» Si les Tchèques avaient eu un grand homm d'Etat, il y a longtemps que les Allemands de Sudètes auraient été rattachés au Reich, cependar que les Tchèques eux-mêmes auraient vécu e nation autonome. Mais le docteur Benès est u homme politique, non un homme d'Etat. »

Le lundi 19 septembre, à 14 heures, le recommandations franco-britanniques étaien remises à M. Benès par les ministres des deu pays. Le texte de ces recommandations es resté secret.

Le gouvernement tchécoslovaque donnait s réponse aux ministres franco-britanniques l mardi 20, à 19 heures ; il demandait « qu le gouvernement français et le gouvernemer de la Grande-Bretagne pèsent tous les projet concernant la session de districts frontière au Reich allemand ». Echanges de notes et d démarches eurent lieu toute la nuit et le ler demain matin. Enfin la réponse officielle d gouvernement fut remise par le préside Benès à M. Lacroix le 21, à 9 h. 30. En co clusion, la note tchèque rappelait qu'on aura pu avoir recours au tribunal d'arbitrage d La Haye.

En raison du caractère de la répons M. Neville Chamberlain ajournait au jeudi 2 son second entretien avec M. Hitler. Nou avons reporté au 28 septembre, date du di cours de M. Chamberlain, le compte rendu d ce voyage.

Rapport de lord Runciman.

Le rapport de lord Runciman fut adres au premier ministre britannique, daté d Westminster, le 21 septembre (1).

Nous empruntons au *Devoir de Montré* (5. 10. 38) le résumé de ce rapport (2) :

« Les Allemands des Sudètes sentaient aus que, dans le passé, le gouvernement tchéc slovaque leur avait fait beaucoup de pr messes, mais qu'il ne les avait guère tenues.

« Tout plébiscite ou referendum serait, j crois, une pure formalité dans les régions o domine la population allemande. » Commer s'arrangeront pour vivre en paix Allemanc et Tchèques. Vieux problème. Les griefs. Fair disparaître un centre de friction politiqu

---

(1) Au Congrès radical de Marseille, le 29 octobre, da son discours sur la politique extérieure du gouvern ment, M. Bonnet déclarait :

« Nous sommes à Londres les 18 et 19 septembre. Dès le début de cette conférence, les ministres brita niques nous communiquent les conclusions de lord Ru ciman, qui devaient être publiées quelques jours pl tard. »

(2) *La République* du 1er octobre donne une traducti française de ce rapport paru dans le *Times* du 29 se tembre 1938.

aiguë du milieu de l'Europe. La détresse et le chômage chez les Sudètes.

Cette lettre de lord Runciman constituait le premier des documents publiés dans le *Livre Blanc* du 28 septembre, cités par M. Chamberlain dans son discours aux Communes. Les extraits que nous reproduisons sont empruntés à la traduction qu'en a donnée le *Bulletin quotidien de presse étrangère* du ministère des Affaires étrangères (3. 10. 38, n° 6 959) :

... La responsabilité de la rupture finale doit, à mon avis, incomber à M. Henlein et à M. Franck, et à ceux de leurs partisans, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, qui les poussaient à des mesures extrêmes et inconstitutionnelles.

... Ainsi donc, pour bien des raisons, y compris celles indiquées ci-dessus, les sentiments des Allemands des Sudètes, jusqu'il y a trois ou quatre ans, furent des sentiments de désespoir. Mais l'apparition de l'Allemagne nazie leur rendit l'espérance. En l'espèce, le fait qu'ils se tournèrent vers les hommes de leur race et leur désir éventuel d'entrer dans le Reich constituent, à mon avis, un développement naturel.

... En conclusion, je recommande :

1° Que le gouvernement tchécoslovaque interdise aux partis et aux personnes qui, en Tchécoslovaquie, ont délibérément encouragé une politique hostile aux voisins de la Tchécoslovaquie, de continuer leur agitation ; et que, s'il est nécessaire, des mesures légales soient prises pour mettre fin à cette agitation ;

2° Que le gouvernement tchécoslovaque réforme ses relations étrangères de manière à donner à ses voisins l'assurance qu'il ne les attaquera en aucune circonstance et qu'il ne participera, du fait de ses obligations envers d'autres Etats, à aucune action agressive contre eux ;

3° Que les principales puissances, agissant dans l'intérêt de la paix de l'Europe, donnent à la Tchécoslovaquie des garanties d'assistance pour le cas d'une agression non provoquée dirigée contre elle ;

4° Qu'un traité de commerce, sur une base préférentielle, soit négocié entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, si cela semble avantageux pour les intérêts économiques des deux pays.

... Si la politique que j'ai esquissée ci-dessus se recommande à ceux qui sont immédiatement intéressés à la présente situation, je voudrais en outre suggérer :

a) Qu'un représentant de la population allemande des Sudètes ait un siège permanent dans le Cabinet tchécoslovaque ; *b*) qu'une Commission présidée par un neutre soit nommée pour traiter la question de la délimitation de la région à transférer à l'Allemagne, et aussi les points litigieux surgissant directement de l'application de tout accord qui aura pu être obtenu ; *c*) qu'une force internationale soit organisée pour maintenir l'ordre dans les districts à transférer jusqu'à l'exécution du transfert, en sorte que la police d'Etat tchécoslovaque, ainsi que je l'ai dit plus haut, et aussi les troupes tchécoslovaques, puissent être retirées de cette région...

Le jeudi 22 septembre, le ministère Milan Hodza démissionnait ; aussitôt, le général Jean Sirovy formait le nouveau Cabinet.

Le lendemain 23, le nouveau ministère décrétait la mobilisation des hommes de moins de quarante ans et des spécialistes.

Le 24 septembre, le gouvernement français, renforçant les mesures de sécurité militaire, rappelait certaines catégories de réservistes portant les fascicules de mobilisation 2 et 3.

Le 26, complétant la mobilisation générale, le gouvernement tchécoslovaque décidait la mobilisation civile englobant toute la population, depuis l'âge de dix-sept jusqu'à soixante ans, aux divers services, suivant la capacité de chacun.

Déclaration du Foreign Office.

Le 26 septembre, le Foreign Office publiait l'importante déclaration suivante :

On déclare dans les milieux officiels qu'au cours de la semaine dernière, M. Chamberlain s'est efforcé, avec le chancelier du Reich, de trouver le moyen de régler pacifiquement la question tchécoslovaque.

Il est encore possible de le faire par voie de négociations.

La revendication allemande de transfert des régions sudètes a déjà été satisfaite par les gouvernements français, britannique et tchécoslovaque. Cependant, si, en dépit de tous les efforts du premier ministre d'Angleterre, la Tchécoslovaquie était l'objet d'une attaque allemande, le résultat immédiat serait que la France serait obligée de venir à son aide et que la Grande-Bretagne et la Russie seraient certainement aux côtés de la France (1).

Il n'est pas encore trop tard pour mettre un terme à cette grande tragédie et pour que les peuples de tous les pays insistent en faveur d'un règlement par voie de libre négociation.

Discours du chancelier Hitler.

Le lundi 26 septembre, à 20 h. 30, le chancelier du Reich prenait la parole à Berlin au Sportpalast. Son discours était radiodiffusé (2).

« Ce n'est plus le Führer ou un homme qui parle, mais tout le peuple allemand. — Nous sommes redevenus libres et forts par nos propres moyens. — Nous avons réalisé un armement tel que le monde n'en a jamais vu. — La trêve de dix ans avec la Pologne. — J'ai tendu la main à l'Angleterre. — La France et nous sommes deux grands peuples qui peuvent vivre mieux en collaborant. — Nos rapports avec l'Italie sont devenus une véritable et forte union des cœurs. — Dix millions d'Allemands vivaient en deux grands habitats fermés hors des frontières du Reich. — L'origine de la Tchécoslovaquie (vives

(1) Au sujet de l'attitude de la Russie, M. Fabre-Luce écrit dans *Histoire secrète de la conciliation de Munich* (un vol. 19 × 12 cm. de 112 pages, prix : 10 francs. Grasset, Paris, octobre 1938) (p. 76) :

« Le 26, à 4 heures du matin, Moscou réagit par un avertissement adressé à la Pologne ; si celle-ci se livre à un acte d'agression contre la Tchécoslovaquie, l'U. R. S. S. dénoncera le pacte de non-agression polono-russe. A quoi Varsovie répond tranquillement : « Ce que vous me dites est déjà inscrit dans notre traité. » Le gouvernement soviétique a voulu avoir l'air d'aider Prague, sans rien risquer. Aussi a-t-il choisi ce texte très prudent : la réaffirmation d'un ancien texte de caractère tout négatif. On verra bientôt qu'il n'en tire pas de conséquences positives, car Varsovie adressera un ultimatum à Prague sans encourir les rigueurs de Moscou... »

(2) La traduction complète du discours d'après le *Voelkischer Beobachter* a paru dans *le Bulletin quotidien de presse étrangère* (29. 9. 38).

attaques contre M. Benès). — Pendant vingt ans, l'Allemagne est demeurée simple spectatrice : Le 21 mai, l'Allemagne n'avait pas convoqué un seul homme. — L'entrevue avec M. Chamberlain. — Le memorandum de Godesberg. »

... Je n'ai laissé aucun doute sur le fait que désormais la patience allemande a tout de même enfin un terme...

... Et alors l'Angleterre et la France ont enfin adressé à la Tchécoslovaquie la seule exigence possible : celle de libérer le territoire allemand et de le céder au Reich.

Nous sommes aujourd'hui exactement informés des conversations qu'a eues alors M. Benès. En présence de la déclaration de la France et de l'Angleterre, disant qu'elles n'interviendraient plus pour la Tchécoslovaquie si enfin le destin de ces peuples ne prenait pas une autre forme et si ces territoires n'étaient pas enfin libérés, M. Bénès trouva un détour. Il admit que ces territoires devaient être cédés...

... Je ne puis maintenant dire qu'une chose : deux hommes sont en face l'un de l'autre : là, M. Bénès, et, ici, moi !...

... Je suis reconnaissant à M. Chamberlain de tous ses efforts. Je lui ai assuré que le peuple allemand ne veut rien d'autre que la paix ; mais je lui ai aussi déclaré que je ne puis pas reculer derrière les limites de notre patience. Je lui ai en outre assuré, et je le répète ici, que — une fois ce problème résolu — il n'y a plus pour l'Allemagne en Europe de problème territorial ! Je lui ai en outre assuré que du moment où la Tchécoslovaquie aura résolu ces problèmes, c'est-à-dire où les Tchèques se sont expliqués avec leurs autres minorités, non pas par l'oppression, mais pacifiquement, qu'alors je n'aurai plus à m'intéresser à l'Etat tchèque. Et, cela, je le lui garantis ! Nous ne voulons pas du tout de Tchèques. Mais, de même, je veux maintenant déclarer devant le peuple allemand qu'en ce qui concerne le problème des Allemands des Sudètes, ma patience est maintenant à bout. J'ai fait à M. Bénès une offre qui n'est pas autre chose que la réalisation de ce qu'il a lui-même déjà assuré. Il a maintenant la décision en sa main ! Paix ou guerre ! Ou bien il acceptera cette offre et il donnera maintenant enfin aux Allemands la liberté ou nous irons prendre nous-mêmes cette liberté !

Réponse de M. Chamberlain au discours de M. Hitler.

En réponse au discours du chancelier du Reich, M. Chamberlain faisait publier à minuit trente cette déclaration :

J'ai lu le discours du chancelier allemand et j'apprécie ce qu'il a dit de mes efforts pour sauver la paix.

Je ne saurais abandonner ces efforts, parce qu'il me semble incroyable que les peuples de l'Europe, qui ne veulent pas la guerre l'un avec l'autre, soient plongés dans un conflit sanglant pour une question sur laquelle l'accord a déjà été en grande partie réalisé.

Il est évident que le chancelier allemand n'a pas confiance que les promesses qui lui ont été faites seront exécutées. Ces promesses ont été faites non pas au gouvernement allemand directement, mais aux gouvernements britannique et français en premier lieu. Parlant au nom du gouvernement britannique, nous nous considérons comme moralement responsables pour veiller à ce que ces promesses soient exécutées d'une manière juste et complète et nous sommes prêts à nous engager qu'elles seront ainsi exécutées, avec toute la promptitude que l'on peut attendre raisonnablement, pourvu que le gouvernement allemand consente au règlement des termes et aux conditions de transfert par la discussion et non par la force.

J'espère que le chancelier ne rejettera pas cette proposition qui est faite dans le même esprit d'amitié que celui avec lequel j'ai été accueilli en Allemagne et qui, si elle est acceptée, satisfera le désir allemand de l'union des Sudètes avec le Reich sans verser de sang en aucune partie de l'Europe.

Le 27 septembre, le Premier anglais prononçait une allocution à la radio. On en trouvera le texte dans les appels à la paix.

Peu après ce discours, l'amirauté annonçait que la flotte britannique allait être mobilisée à titre de précaution.

De l'entrevue de Godesberg à la réunion de Munich.

Le 28 septembre, le premier ministre britannique prononçait, à la Chambre des Communes, un long discours où il retraçait la situation depuis juillet jusqu'à l'invitation de Munich. Il commençait ainsi (1) :

... Aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une situation sans parallèle depuis 1914.

Pour trouver les origines de la présente controverse, il serait nécessaire de remonter à la constitution de l'Etat tchécoslovaque avec toutes ses populations hétérogènes.

Nul doute qu'à l'époque où cet Etat fut constitué, il n'ait semblé à ceux qui en étaient les auteurs qu'il constituait le meilleur arrangement possible à la lumière des conditions telles qu'on supposait qu'elles existaient à l'époque.

Je ne puis cependant m'empêcher de considérer que si l'article 19 du Covenant prévoyant la révision amiable des traités avait joué, ainsi que l'envisageaient les amis du Covenant, au lieu d'attendre que se fussent exaspérés les esprits à un point tel que la révision fût devenue impossible, nous eussions évité la crise actuelle. (*Très bien !*)

La responsabilité de cette omission, par conséquent, incombe à tous les membres de la Société des Nations. Je ne veux pas ici répartir le blâme entre eux...

Nous ne reproduirons ci-après que la partie du discours de M. Chamberlain qui va de l'entrevue de Godesberg à la réunion de Munich :

L'entrevue de Godesberg.

Pourtant, le 22 septembre, je retournai en Allemagne, à Godesberg sur le Rhin, que le Chancelier avait désigné comme lieu de rendez-vous parce qu'étant plus commode pour moi que le lointain Berchtesgaden.

Une fois de plus, je reçus un très chaleureux accueil dans les rues et les villages que je traversai (*Vives marques d'approbation*), accueil qui me démontra le désir de paix du peuple allemand. (*Marques d'approbation.*) L'après-midi de mon arri-

---

(1) La traduction complète de ce discours paru dans le *Times* (29. 9. 38) a été publiée dans *le Bulletin quotidien de presse étrangère* (1. 10. 38, n° 6958).

vée, j'eus ma seconde entrevue avec le Chancelier.

Durant mon séjour à Londres, le gouvernement avait élaboré avec le gouvernement français des arrangements pour effectuer le transfert du territoire proposé et aussi pour délimiter la frontière finale. Je les expliquai à M. Hitler. Il n'était pas encore au courant de ces arrangements, et je lui parlai également du projet de garantie contre une agression non provoquée.

Sur ce point de garantie, il ne fit pas d'objection, mais dit qu'il ne pourrait participer à une garantie si d'autres puissances, dont l'Italie, ne se portaient également garantes. Je lui dis que je ne lui avais pas demandé de participer à une garantie, mais que j'avais l'intention de lui demander s'il était prêt à conclure un pacte de non-agression avec la nouvelle Tchécoslovaquie. Il me dit qu'il ne pourrait conclure un pacte de ce genre tant que d'autres minorités en Tchécoslovaquie n'avaient pas reçu satisfaction, mais les honorables députés savent qu'il a, depuis, exprimé ses vues de façon plus positive, et déclaré que, quand on y aura satisfait, il sera alors prêt à participer à une garantie internationale.

A ce moment précis, toutefois, nous ne discutâmes pas plus avant le sujet de la garantie. M. Hitler me dit qu'il ne pouvait accepter les autres propositions que je lui avais exposées, pour la raison qu'elles étaient trop dilatoires et offraient aux Tchèques de trop nombreuses occasions d'échapper encore à leurs obligations. Il insista sur le fait qu'une solution rapide était essentielle en raison de l'oppression et du terrorisme auxquels les Allemands des Sudètes étaient soumis et il se mit en devoir de me donner les grandes lignes de la proposition dont il fit dans la suite l'objet d'un mémorandum, sauf que, au cours de cette conversation, il ne fit, en fait, mention d'aucune limite de temps.

Les honorables députés se rendront compte de la perplexité dans laquelle je me trouvai en face de cette situation totalement inattendue. On m'avait dit à Berchtesgaden que si le principe de l'auto-détermination était accepté, M. Hitler discuterait avec moi des moyens de le mettre à exécution. Il m'a dit ensuite que jamais un seul moment il n'avait supposé que je serais à même de revenir dire que le principe était accepté. (*Rires.*) Je ne voudrais pas que les honorables députés croient qu'il me trompait de propos délibéré. Je ne l'ai pas pensé un seul instant ; mais, pour ma part, je m'attendais à n'avoir, à mon retour à Godesberg, qu'à discuter tranquillement avec lui les propositions que j'avais apportées, et ce fut pour moi un coup pénible quand on me dit, au début de la conversation, que ces propositions n'étaient pas acceptables et qu'elles allaient être remplacées par d'autres propositions, d'un genre que je n'avais pas du tout envisagé. J'eus le sentiment qu'il me fallait un peu de temps pour examiner ce que j'avais à faire. En conséquence, je me retirai, l'esprit plein d'inquiétude touchant le succès de ma mission. J'obtins auparavant, toutefois, de M. Hitler, qu'il me renouvelât l'assurance, précédemment donnée par lui, qu'il ne ferait pas avancer ses troupes sans attendre le résultat des négociations. Pour moi, je m'engageai à adresser un appel au gouvernement tchèque pour qu'il évitât toute action de nature à provoquer des incidents.

J'ai lu des récits fantaisistes de ce qui s'est passé le jour suivant, récits qui laissaient entendre que de longues heures s'étaient écoulées, tandis que je restais d'un côté du Rhin et M. Hitler de l'autre, parce que j'avais des difficultés à obtenir de lui cette assurance au sujet de ses mouvements de troupes. Je tiens à dire immédiatement que c'est là pure imagination. Il n'y eut pas de difficultés de ce genre. J'expliquerai dans un moment ce qui provoqua ce délai, mais l'assurance m'a été donnée sans difficulté et, comme je l'ai dit auparavant, on s'y est tenu jusqu'à présent.

Nous étions convenus de reprendre notre conversation à 11 h. 1/2 le lendemain matin, mais en raison des difficultés qu'il y a à causer avec un interlocuteur par le truchement d'un interprète, et en raison du fait que je ne pouvais me sentir sûr que ce que j'avais dit à M. Hitler avait toujours été complètement compris de lui et apprécié à sa valeur, je pensai qu'il serait sage de mettre par écrit quelques commentaires sur ses nouvelles propositions et de les lui transmettre un peu avant le début des conversations.

En conséquence, je lui écrivis une lettre qui porte le numéro 3 dans le Livre Blanc et que je lui envoyai. Je la lui envoyai peu après le petit déjeuner et on y verra que je me déclarais prêt à transmettre les propositions au gouvernement tchécoslovaque, mais que je signalais ce qui me semblait constituer de graves difficultés à leur acceptation. Au reçu de cette lettre, le Chancelier fit savoir qu'il aimerait à y répondre par écrit. En conséquence, les conversations furent remises.

Le mémorandum allemand.

La réponse ne me parvint que tard dans l'après-midi. J'avais espéré que ce retard pouvait signifier qu'on procédait à quelque modification ; mais quand je reçus la lettre, qui porte le numéro 4, je fus déçu de trouver que, bien qu'elle contînt quelques explications, elle ne présentait aucune modification aux propositions qui m'avaient été exposées le soir précédent. En conséquence, je répondis, comme on le verra dans le document n° 5, en demandant un mémoradum sur les propositions et un exemplaire de la carte pour les transmettre à Prague, et en faisant connaître mon intention de retourner en Angleterre.

Le mémorandum ainsi que la carte me furent remis lors de mon entrevue finale avec le Chancelier, laquelle commença à 10 h. 1/2 du soir et dura jusqu'aux premières heures du matin, entrevue à laquelle assistaient le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, de même que Sir Neville Henderson et Sir Horace Wilson, et pour la première fois je trouvai mentionnée dans le mémorandum une limite de temps. En conséquence, en cette occasion, je parlai très franchement. Je soulignai avec toute l'énergie dont je fus capable les risques qu'on courrait à insister sur de telles conditions et les terribles conséquences d'une guerre, si une guerre s'ensuivait. Je déclarai que le texte et le ton du document, que je décrivis comme un ultimatum plutôt qu'un mémorandum (*Très bien!*), choqueraient profondément l'opinion publique des pays neutres, et je reprochai amèrement au Chancelier de ne répondre d'aucune façon aux efforts que j'avais faits pour assurer la paix.

En dépit de ces franches paroles, cette conversation fut menée en termes plus amicaux qu'aucune de celles qui l'avaient précédée, et M. Hitler m'informa qu'il appréciait mes efforts et qu'il m'en était reconnaissant, mais qu'il estimait y avoir répondu, puisqu'il avait ajourné les opérations qu'il avait projetées, et que, dans ses propositions, il avait offert à la Tchécoslovaquie une frontière très différente de celle qu'elle se serait attribuée à la suite d'une conquête militaire.

Je dois, me semble-t-il, ajouter qu'avant de prendre congé de M. Hitler, j'eus avec lui un bref entretien privé qui, je crois, n'est pas sans impor-

tance. En premier lieu, il me répéta avec une grande insistance ce qu'il m'avait déjà dit à Berchtesgaden, à savoir que ceci était la dernière de ses ambitions territoriales en Europe, et qu'il n'avait aucun désir de faire entrer dans le Reich des gens qui ne seraient pas de race allemande.

En second lieu, il me répéta très énergiquement qu'il désirait l'amitié de l'Angleterre, et que si seulement cette question des Sudètes pouvait être liquidée pacifiquement, il serait heureux de reprendre les conversations. (*Très bien !*) Il est vrai qu'il ajouta : « Il y a une question délicate — les colonies. » (*Voix diverses :* « L'Espagne ! » *Rires et cris de :* « A l'ordre ! ») Je crois vraiment qu'à une heure comme celle-ci ce ne sont pas là des sujets qui peuvent prêter à une vaine hilarité. (*Marques d'approbation.*) Ce sont là des paroles qui ont une portée lointaine, et on doit les peser attentivement. (*Marques d'approbation.*) Donc, M. Hitler me dit : « Il y a une question délicate — les colonies ; mais il n'y a pas là matière à une guerre. » Et, faisant allusion à la mobilisation de l'armée tchécoslovaque qui nous avait été annoncée au milieu de nos conversations et avait causé quelque trouble, il ajouta, parlant des colonies : « Il n'y aura pas de mobilisation à ce sujet. »

Je puis maintenant récapituler brièvement le contenu du mémorandum. Il proposait de disjoindre immédiatement de la Tchécoslovaquie les régions coloriées en rouge sur la carte. Ces régions comprenaient toutes les régions où les Allemands des Sudètes constituaient plus de 50 pour 100 de la population ainsi que quelques régions supplémentaires. Toutes ces régions devaient être complètement évacuées par les soldats et les fonctionnaires tchèques et occupées par les troupes allemandes, au 1er octobre. Un plébiscite devait avoir lieu en novembre, et conformément à ses résultats, une frontière définitive devait être arrêtée par une Commission germano-tchèque ou par une Commission internationale ; c'est-à-dire que la frontière serait modifiée selon que la majorité se composerait, d'un côté ou de l'autre, d'Allemands ou de Tchèques.

De plus, certaines autres régions, marquées en vert, devaient faire l'objet d'un plébiscite, mais celles-ci devaient continuer d'être occupées par les troupes tchèques. Les troupes allemandes et les troupes tchèques devaient être retirées, les unes et les autres, pendant le plébiscite, des régions en litige et tous les autres détails devaient être réglés par une Commission mixte germano-tchèque.

Je revins à Londres le 24 septembre, et des arrangements furent pris pour que le mémorandum allemand et la carte fussent communiqués directement au gouvernement tchèque, lequel les reçut le soir même. Le dimanche 25, nous reçûmes du ministre tchèque à Londres, M. Masaryk, la réponse du gouvernement tchèque, où il était déclaré que celui-ci considérait les demandes de M. Hitler, sous leur forme actuelle, comme absolument et inconditionnellement inacceptables. Cette réponse fut communiquée aux ministres français, M. Daladier et M. Bonnet, qui arrivèrent le même soir et procédèrent avec nous à un échange de vues sur la situation. Nos conversations furent reprises le lendemain matin et les ministres français nous informèrent que, si la Tchécoslovaquie était attaquée, la France remplirait ses obligations contractuelles, et nous leur déclarâmes, en réponse, que si les forces françaises se trouvaient, par suite de ces obligations, engagées activement dans des hostilités contre l'Allemagne, nous nous croirions tenus de leur donner notre appui.

Cependant, comme dernier effort pour préserver la paix, j'envoyai sir Horace Wilson à Berlin, le 26 septembre, chargé d'un message personnel pour M. Hitler, à remettre avant le discours que M. Hitler devait prononcer à Berlin le même soir, à 8 heures. Les ministres français approuvèrent entièrement cette initiative et publièrent, à midi, un communiqué dans ce sens. Sir Horace Wilson était porteur d'une lettre de moi (le numéro 9 du Livre Blanc) soulignant que l'accueil réservé au mémorandum allemand par le gouvernement tchécoslovaque et, d'une façon générale, par l'opinion publique mondiale avait confirmé les prévisions que j'avais formulées à M. Hitler à Godesberg.

En conséquence, je faisais une nouvelle proposition en vue de permettre d'aboutir à un règlement par la voie des négociations plutôt que par la force des armes — à savoir qu'il y eût une discussion immédiate entre des représentants de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie, en présence de représentants britanniques. Sir Horace Wilson arriva à Berlin l'après-midi du 26, et remit sa lettre à M. Hitler qui l'écouta, mais exprima l'opinion qu'il ne pouvait pas se départir de la procédure du mémorandum, car il estimait que des conférences mèneraient à de nouveaux et intolérables atermoiements.

Je dois dire à la Chambre combien est profonde l'impression produite sur mon esprit, en raison de mes conversations avec M. Hitler et de tous les discours qu'il a prononcés, par cette méfiance et cette incrédulité en ce qui concerne la sincérité du gouvernement tchèque. C'est cela qui a été un des facteurs déterminants de toute cette difficile histoire de négociations.

Cependant, après avoir lu le discours de M. Hitler à Berlin, où il exprimait, ainsi que je l'ai dit, son incrédulité quant à l'intention du gouvernement tchèque de tenir ses promesses, je fis une déclaration où j'offrais, au nom du gouvernement britannique, de garantir l'exécution des promesses faites au gouvernement français et à nous-mêmes. Hier matin, sir Horace Wilson reprit ses conversations avec M. Hitler, et constatant que l'opinion de ce dernier était apparemment inchangée, il lui répéta, suivant mes instructions, en termes précis, ce que j'ai dit, il y a quelques minutes, avoir résulté de mes conversations avec les Français, à savoir que si les Tchèques rejetaient le mémorandum allemand et que l'Allemagne attaquât la Tchécoslovaquie, nous avions été informés par le gouvernement français qu'il remplirait ses obligations envers la Tchécoslovaquie ; et que, si les forces de la France se trouvaient en conséquence activement engagées dans des hostilités contre l'Allemagne, le gouvernement britannique se sentirait tenu de leur donner son appui. (*Très bien !*)

Le document suivant du Livre Blanc a trait à une conversation que j'eus avec M. Masaryk, sur le point de savoir si le gouvernement tchécoslovaque participerait à une conférence comme celle que j'avais proposée à M. Hitler, et le gouvernement tchèque répondit en acceptant ces propositions sous certaines conditions qui sont exposées dans sa lettre.

Maintenant l'exposé que j'ai fait à la Chambre nous amène à hier soir. Vers minuit 30, j'ai reçu de M. Hitler une réponse à ma lettre envoyée par l'entremise de sir Horace Wilson. Cette réponse est publiée dans le Livre Blanc. La lecture attentive de cette lettre révèle certaines limitations, quant aux intentions de M. Hitler, qui n'étaient pas comprises dans le mémorandum et fournit aussi quelques assurances supplémentaires. Il y a, par exemple, une déclaration nette que les troupes ne franchiront

pas la ligne marquée en rouge, qu'elles seront chargées seulement de maintenir l'ordre, que le plébiscite serait assuré par un scrutin libre, sans aucune influence extérieure et que M. Hitler s'en tiendrait au résultat, enfin qu'il participerait à une garantie internationale pour ce qui resterait de la Tchécoslovaquie, une fois réglées les questions de minorité.

Toutes ces déclarations sont rassurantes en somme, et je n'éprouve aucune hésitation à dire, après le premier contact personnel que j'ai établi avec le chancelier allemand, que je crois qu'il pense ce qu'il dit, quand il déclare cela. Mais la réflexion qui prédominait dans mon esprit, à la lecture de sa lettre, était une fois de plus que les différences et les obscurités s'étaient atténuées à un tel point qu'il était vraiment inconcevable qu'elles ne puissent pas être réglées par la voie des négociations.

Cette impression était si forte que je me sentis contraint d'adresser, une fois de plus, une lettre au chancelier. Je lui adressai le message personnel suivant :

« Après avoir lu votre lettre, je suis certain que vous pouvez obtenir tous les points essentiels sans guerre et sans retard. Je suis tout disposé à venir personnellement à Berlin immédiatement, afin de discuter les arrangements pour le transfert des populations avec les représentants allemands et tchèques, ainsi qu'avec les représentants de l'Italie et de la France, si vous le désirez.

» Je suis convaincu que nous pourrons arriver à un règlement d'ici une semaine. Quelque doute que vous puissiez avoir sur les intentions du gouvernement de Prague, vous ne pouvez douter du pouvoir qu'ont les gouvernements britannique et français de veiller à ce que les promesses soient tenues équitablement et immédiatement.

» Comme vous le savez, j'ai publiquement déclaré que nous sommes tout disposés à prendre l'engagement qu'elles seront mises à exécution. Je ne puis croire que vous vouliez prendre la responsabilité de déclencher une guerre mondiale, qui peut être la fin de la civilisation, pour une simple question de quelques jours de retard dans le règlement de ce problème de longue date. »

En même temps, j'envoyai à M. Mussolini le message personnel que voici :

« J'ai adressé aujourd'hui un ultime appel à M. Hitler, afin qu'il s'abstienne de l'usage de la force pour résoudre le problème des Sudètes qui, j'en suis sûr, peut être résolu par une brève discussion qui lui donnerait à lui l'essentiel du territoire et de la population, et qui protégerait aussi bien les Sudètes que les Tchèques durant le transfert. J'ai offert de me rendre moi-même à Berlin pour discuter un arrangement avec les représentants allemands et tchèques et, si le Chancelier le désire, avec aussi les représentants de l'Italie et de la France.

» J'ai confiance que Votre Excellence voudra informer le chancelier allemand que vous êtes disposé à vous faire représenter et l'exhorter à donner son assentiment à ma proposition qui tiendra tous nos peuples hors de la guerre. (*Marques d'approbation.*)

» J'ai déjà pris l'engagement que les promesses tchèques seront exécutées et j'ai confiance qu'un complet accord pourra être atteint en une semaine. »

En réponse à mon message à M. Mussolini, je fus informé que des instructions avaient été envoyées par le Duce à l'ambassadeur à Berlin, l'invitant à voir M. von Ribbentrop immédiatement et à lui dire que, si l'Italie entendait rester entièrement fidèle à son engagement de se tenir aux côtés de l'Allemagne, cependant, étant donnée la grande importante de la requête adressée par le gouvernement de Sa Majesté à M. Mussolini, celui-ci espérait que M. Hitler consentirait à ajourner d'au moins vingt-quatre heures l'intervention que le Chancelier avait déclaré à sir Horace Wilson devoir se produire à 14 heures aujourd'hui, afin de donner à M. Mussolini le temps de réexaminer la situation et de s'efforcer de trouver une solution pacifique.

La Conférence de Munich.

En réponse, M. Hitler a consenti à retarder de vingt-quatre heures la mobilisation. (*Marques d'approbation.*) Quelles que soient les vues que les membres de la Chambre ont pu avoir au sujet de M. Mussolini, par le passé, je crois que tous accueilleront avec satisfaction son geste, marquant sa disposition à travailler avec nous pour la paix en Europe. (*Marques d'approbation sur les bancs de la majorité.*)

Ce n'est pas tout, j'ai quelque chose de plus à dire à la Chambre. Je viens d'être informé par M. Hitler qu'il m'invitait à venir le voir demain à Munich. (*Vives marques d'approbation.*) Il a aussi invité MM. Mussolini et Daladier. M. Mussolini a accepté l'invitation (*Nouvelles marques d'approbation*) et je ne doute pas que M. Daladier l'acceptera aussi. Il est inutile pour moi de dire ce que sera ma réponse. (*Tous les députés siégeant sur les bancs de la majorité se lèvent pour acclamer l'orateur et les visiteurs occupant la Galerie des Etrangers applaudissent.*)

III — APPELS A LA PAIX

Intervention du président Roosevelt.

Le 26 septembre, le président Roosevelt adressait au président Benès, au chancelier Hitler ainsi qu'aux gouvernements anglais et français, un télégramme ainsi conçu (*Washington Post*, 26. 9. 38 (1) :

L'édifice de la paix sur le continent européen, sinon dans tout le reste du monde, est en danger immédiat. Les conséquences de sa rupture sont incalculables. Si les hostilités éclatent, les vies de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans tous les pays impliqués seront très certainement sacrifiées dans des conditions d'horreur indicible. Le système économique de tous les pays impliqués sera certainement anéanti. La structure sociale de tous les pays impliqués risque fort bien d'être complètement détruite.

Les Etats-Unis n'ont pas d'engagements politiques. Ils ne sont pris dans aucun réseau de haine. Des éléments de toute l'Europe ont formé leur civilisation. Le suprême désir du peuple américain est de

(1) Traduction française du *Bulletin périodique de la presse américaine* (20-22. 10. 38, n° 344).

vivre en paix. Mais, au cas d'une guerre générale, il envisage le fait qu'aucune nation ne peut échapper dans une certaine mesure aux conséquences d'une telle catastrophe mondiale.

La politique traditionnelle des Etats-Unis a été de favoriser le règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques. C'est ma conviction que tous les peuples menacés par la guerre aujourd'hui prient que la paix soit faite avant plutôt qu'après la guerre.

Il s'impose que partout les peuples se rappellent que toutes les nations civilisées du monde ont volontairement assumé les obligations solennelles du pacte Kellogg-Briand de 1928, tendant à résoudre les conflits uniquement par des méthodes pacifiques. De plus, la plupart des nations sont parties à d'autres traités qui les lient et les obligent à maintenir la paix. En outre, tous les pays disposent aujourd'hui, pour la solution pacifique des difficultés qui peuvent se présenter, de traités d'arbitrage et de conciliation auxquels ils sont parties.

Quels que soient les différends dans le conflit en jeu, et si difficiles qu'ils soient à régler pacifiquement, je suis convaincu qu'il n'y a aucun problème si difficile ou d'une solution si pressante qu'il ne puisse plus être résolu d'une façon équitable par le recours à la raison plutôt que par le recours à la force.

Pendant la crise actuelle, le peuple et le gouvernement des Etats-Unis ont espéré ardemment que les négociations pour l'ajustement du conflit qui se présente actuellement en Europe pourraient arriver à une heureuse conclusion. Tant que ces négociations continueront, il restera l'espoir que la raison et l'esprit d'équité pourront prévaloir et que le monde pourra ainsi échapper à la folie d'un nouveau recours à la guerre.

Au nom des 130 millions de citoyens des Etats-Unis d'Amérique, et dans l'intérêt de toute l'humanité, je vous conjure ardemment de ne pas rompre les négociations susceptibles d'apporter un règlement pacifique, équitable et constructif des questions en discussion.

Je répète avec insistance que, tant que les négociations continueront, les divergences pourront être conciliées. Une fois qu'elles sont rompues, la raison est bannie et la force s'affirme.

Et la force n'aboutit à aucune solution pour le futur bien de l'humanité.

RÉPONSE DU CHANCELIER HITLER

Le texte intégral de la réponse du chancelier Hitler au message du président Roosevelt porte la date du 27 septembre. Nous empruntons le texte de cette réponse au *Temps* (28 et 29. 9. 38) :

Votre Excellence m'a adressé, dans son télégramme qui m'est parvenu le 26 septembre et qui m'a été envoyé au nom du peuple américain, un appel me demandant, dans l'intérêt du maintien de la paix, de ne pas rompre les négociations au sujet du litige qui a surgi en Europe et de m'efforcer de parvenir à un règlement pacifique, loyal et constructif de cette question.

Soyez persuadé que je sais apprécier parfaitement l'intention généreuse dont sont animées vos considérations et que je partage à tous égards votre conception au sujet des conséquences incalculables d'une guerre européenne.

C'est pour cette raison précisément que je puis et que je suis obligé de rejeter toute responsabilité pour le peuple allemand et ses dirigeants, au cas où, contrairement à tous mes efforts faits jusqu'à présent, le développement de la situation conduirait à des hostilités

Le chancelier expose ensuite la thèse allemande sur l'origine et le développement du problème sudète.

Afin de parvenir à un jugement équitable au sujet du problème des Allemands des Sudètes qui est examiné, dit-il, il est indispensable de jeter un regard sur les événements qui, finalement, sont les causes de la naissance de ce problème et des périls qu'il entraîne.

En 1918, le peuple allemand a déposé les armes dans la ferme conviction que la conclusion de la paix avec ses adversaires d'alors réaliserait les principes et les idéaux qui avaient été proclamés solennellement par le président Wilson et qui avaient été acceptés avec autant de solennité que de force obligatoire par toutes les puissances belligérantes.

Jamais, dans l'histoire, la confiance d'un peuple n'a été plus indignement trompée.

Les conditions de paix imposées aux nations vaincues dans les traités des environs de Paris n'ont nullement réalisé les promesses faites et elles ont bien plutôt créé en Europe un régime politique qui a fait des nations vaincues les parias du monde et qui, forcément, devait être reconnu de prime abord comme intenable par tout esprit clairvoyant.

L'un des points, poursuit le chancelier Hitler dans son télégramme, où le caractère du diktat de 1919 s'est manifesté le plus nettement a été la fondation de l'Etat tchécoslovaque et la délimitation de ses frontières, opérées sans tenir aucun compte de l'histoire et des nationalités.

Dans l'Etat tchécoslovaque on engloba aussi le pays des Sudètes, bien que ce territoire ait été toujours allemand et bien que, après la destruction de la monarchie des Habsbourg, ses habitants aient proclamé unanimement leur volonté de se rattacher au Reich allemand.

C'est ainsi que le droit de libre disposition proclamé par le président Wilson comme la base essentielle de la vie des nations fut refusé purement et simplement aux Allemands des Sudètes.

Mais ce n'est pas tout.

Certaines obligations contenues dans les traités de 1919, dont le texte avait une vaste portée, furent imposées à l'Etat tchécoslovaque envers les Allemands des Sudètes.

Ces obligations, elles non plus, n'ont pas été tenues dès le début

A la tâche qui lui avait été impartie en vue de garantir l'exécution de ces obligations, poursuit-il, la Société des Nations a complètement failli. Depuis, le pays des Sudètes mène la plus dure des luttes pour maintenir son germanisme.

Le chancelier affirme qu'il était naturel qu'après la restauration de la puissance du Reich et l'Anschluss de l'Autriche, les Allemands des Sudètes aient aspiré davantage à s'unir au Reich.

Ce fut, dit-il, un développement naturel et inévitable que de voir, après la restauration de puissance du Reich allemand et après le rattachement de l'Autriche, le désir des Allemands des Sudètes grandir constamment de maintenir leur culture et de s'unir davantage au Reich. Malgré l'attitude loyale du parti des Allemands des Sudètes et de leur Führer, les divergences avec les Tchèques devinrent de plus en plus fortes.

De jour en jour, on vit plus clairement que le gouvernement de Prague n'avait pas l'intention de tenir compte réellement des droits les plus élémentaires des Allemands des Sudètes. Ce gouvernement tenta bien plutôt de réaliser la tchéquisation du pays des Sudètes par des méthodes de plus en plus violentes. Il était fatal que ces agissements aient amené des tensions toujours plus grandes et plus graves.

Le chancelier Hitler vante ensuite la « réserve calme du gouvernement allemand » :

Le gouvernement allemand, au cours de cette évolution, n'est nullement intervenu et a gardé sa calme réserve même au moment où le gouvernement tchécoslovaque, au mois de mai dernier, sous le prétexte absolument fantaisiste de concentrations de troupes allemandes, procéda à une mobilisation de son armée.

La renonciation à des contre-mesures en Allemagne n'a servi qu'à renforcer l'intransigeance du gouvernement de Prague. Le cours des négociations du parti des Allemands des Sudètes avec le gouvernement, au sujet d'un règlement pacifique, l'a montré clairement.

Ces négociations ont prouvé définitivement que le gouvernement tchécoslovaque était très éloigné de parvenir à une solution juste et à s'attaquer véritablement au problème des Allemands des Sudètes en le prenant par la base.

Le chancelier Hitler trace ensuite le tableau habituel des persécutions qui auraient lieu en Tchécoslovaquie contre les Allemands des Sudètes :

En conséquence, écrit-il, la situation dans l'Etat tchécoslovaque, au cours des dernières semaines, comme on le sait généralement, est devenue absolument intolérable. Les persécutions politiques et l'oppression économique ont plongé les Allemands des Sudètes dans une détresse indicible.

Pour caractériser cette situation, il suffira de rappeler les faits suivants :

Nous comptons actuellement 214 000 Allemands des Sudètes fugitifs, qui ont dû quitter leurs foyers dans leur patrie naturelle et qui se sont sauvés en passant la frontière allemande parce qu'ils ont vu, dans cette fuite, l'unique et dernière possibilité d'échapper au régime de violence et à la terreur sanglante et révoltante des Tchèques.

D'innombrables morts, des milliers de blessés, des dizaines de milliers de personnes arrêtées et emprisonnées, des villages désolés, témoignent à l'opinion mondiale du fait que, du côté du gouvernement de Prague, depuis longtemps déjà, ont éclaté les hostilités que vous redoutez à bon droit dans votre télégramme, — sans parler de la vie économique allemande systématiquement détruite depuis vingt ans par le gouvernement tchèque.

Cette vie économique porte déjà en elle tous les phénomènes de destruction que vous prévoyez comme conséquence d'une guerre déchaînée.

Ce sont là les faits qui m'ont forcé à déclarer au monde entier, dans mon discours de Nuremberg du 12 septembre, que la transformation en parias des 3 millions et demi d'Allemands de Tchécoslovaquie doit prendre fin et que ces hommes, s'ils ne peuvent trouver par eux-mêmes aucun droit et aucune aide, doivent les obtenir du Reich allemand.

Mais, afin de faire encore une dernière tentative en vue de parvenir au but d'une manière pacifique, j'ai, dans un mémorandum remis le 23 septembre à M. le premier ministre de Grande-Bretagne, fait des propositions concrètes pour la solution du problème. Dans l'intervalle, ces propositions ont été connues du public. Après que le gouvernement tchécoslovaque se fut déclaré d'avance d'accord avec les propositions des gouvernements français et britannique pour que le territoire où habitent les Allemands des Sudètes soit séparé de l'Etat tchécoslovaque et soit uni au Reich allemand, les propositions du mémorandum allemand n'ont pour but que de parvenir à une réalisation rapide, sûre et équitable de cette promesse tchécoslovaque.

Je suis convaincu, Monsieur le président, que si vous vous rappelez toute l'évolution du problème des Sudètes, de ses débuts jusqu'à aujourd'hui, vous vous rendrez compte que le gouvernement allemand n'a vraiment manqué ni de patience ni de volonté sincère de parvenir à un accord pacifique.

Ce n'est pas l'Allemagne qui est responsable s'il existe un problème des Allemands des Sudètes, et que l'intenable situation actuelle en ait résulté. Le terrible destin des hommes qui sont touchés par ce problème ne permet plus de différer sa solution.

Les possibilités de parvenir par un accord à une solution équitable sont donc épuisées par les propositions du mémorandum allemand.

Il appartient, non pas au gouvernement allemand, mais au gouvernement tchécoslovaque seulement, de décider s'il veut la paix ou la guerre.

ADOLF HITLER

Allocution de M. Chamberlain.

M. Neville Chamberlain a prononcé mardi soir, 27 septembre, de 20 heures à 20 h. 20, la déclaration radiodiffusée suivante qui fut retransmise en plusieurs langues et notamment en allemand (1).

Le Parlement va se réunir demain et je ferai un exposé complet des événements qui ont abouti à l'angoissante et critique situation actuelle.

Cet exposé, il eût été impossible de le faire plus tôt, alors que j'allais et je venais par la voie des airs à travers l'Europe et que la situation se modifiait d'heure en heure. Mais aujourd'hui il y a une accalmie brève et je désire vous dire quelques mots, à vous, les hommes et les femmes de la Grande-Bretagne et de l'Empire, et à d'autres aussi peut-être.

En premier lieu je dois dire quelque chose à ceux qui nous ont écrit, à ma femme ou à moi, au cours des quelques dernières semaines, pour nous témoigner leur reconnaissance pour les efforts que j'ai faits et pour nous assurer qu'ils prient pour le succès de ces efforts.

La plupart de ces lettres étaient envoyées par des femmes, les mères ou les sœurs de nos propres compatriotes, mais il y en avait également d'innombrables autres, venant de France, de Belgique, d'Italie et même d'Allemagne, et il a été navrant de constater l'anxiété croissante dont elles témoignent et l'intense soulagement qu'elles ont manifesté lorsqu'on a cru, trop tôt, que le danger de guerre était passé.

Si ma responsabilité me semblait lourde auparavant, la lecture de ces lettres l'a fait apparaître presque écrasante. Combien il est horrible, fantastique, incroyable, que nous en soyons ici à creuser des tranchées et à essayer des masques contre les gaz, en raison d'un conflit survenu dans un pays lointain, entre des gens dont nous ne savons rien ! Il semble plus impossible encore qu'un différend, déjà réglé en principe, puisse donner lieu à une guerre.

Je comprends très bien les raisons pour lesquelles le gouvernement tchèque n'a pas cru pouvoir accepter les conditions qui lui étaient proposées par le gouvernement allemand. Je pense, toutefois, après mes conversations avec M. Hitler, que si seulement on avait le temps, il devrait être possible de régler au moyen d'un accord les arrangements relatifs au transfert des territoires que le gouvernement tchèque a convenu de céder à l'Allemagne, et cela dans des conditions qui assureraient

(1) Le texte complet de cette allocution a paru dans le *Times* (28. 9. 38). Nous reproduisons la traduction du *Bulletin quotidien de presse étrangère* (30. 9. 38).

un traitement équitable aux populations intéressées.

Vous savez déjà que j'ai fait tout ce qu'un seul homme peut faire pour régler ce différend. Après mes visites en Allemagne, je me rends compte nettement que M. Hitler estime qu'il doit défendre les autres Allemands et qu'il est indigné du fait qu'il n'a pas été fait droit déjà à leurs revendications. Il m'a déclaré dans l'intimité, et hier soir il a répété publiquement que, une fois cette question des Allemands des Sudètes réglée, ce sera la fin des revendications territoriales de l'Allemagne en Europe.

Après ma première visite à Berchtesgaden, j'ai obtenu l'assentiment du gouvernement tchèque à des propositions qui accordaient la substance de ce que voulait M. Hitler, et ce m'a été une surprise complète lorsque j'ai constaté, à mon retour en Allemagne, qu'il insistait pour que les territoires lui fussent livrés immédiatement et occupés immédiatement par les troupes allemandes, sans que des arrangements aient été pris auparavant pour sauvegarder ceux qui, dans les limites de ces territoires, ne seraient pas Allemands ou ne désireraient pas faire partie du Reich allemand.

Je dois dire que je trouve cette attitude déraisonnable. Si elle découle d'un doute quelconque que M. Hitler éprouve touchant l'intention du gouvernement tchécoslovaque de tenir ses promesses et de céder les territoires, j'ai offert, au nom du gouvernement britannique, de garantir sa parole, et je suis sûr que nulle part on ne sous-estimera la valeur de notre promesse.

Je n'abandonnerai pas l'espoir d'une solution pacifique, je n'abandonnerai pas mes efforts pour la paix tant qu'il restera une seule chance de paix. Je n'hésiterais pas à faire même un troisième voyage en Allemagne si j'estimais que cela pût servir à quelque chose. Mais, en ce moment-ci, je ne vois rien de plus que je puisse faire utilement dans le domaine de la médiation.

Entre temps, il y a certaines choses que nous pouvons faire et que nous ferons à l'intérieur du pays. On a encore besoin de volontaires pour la défense passive contre les avions, pour les services d'incendie et de police, pour les unités territoriales. Je sais que tous, les femmes comme les hommes, vous êtes prêts à jouer votre rôle dans la défense du pays, et je vous demande à tous d'offrir vos services, si vous ne l'avez déjà fait, aux autorités locales, qui vous diront si on a besoin de vous et en quelle qualité.

Ne vous alarmez pas si vous apprenez que des hommes sont appelés pour rejoindre la défense contre avions ou la flotte. Ce sont là seulement les mesures de précaution qu'un gouvernement doit prendre en un moment comme celui-ci. Mais elles ne signifient pas nécessairement que nous avons décidé de faire la guerre ou que la guerre est imminente.

Quelque grande que puisse être notre sympathie pour une petite nation qui se trouve aux prises avec un grand et puissant voisin, nous ne pouvons en toutes circonstances prendre sur nous d'entraîner tout l'Empire britannique dans une guerre, simplement pour cette seule nation. S'il nous faut combattre, il faut que ce soit pour des questions plus étendues que celles-là. Je suis moi-même un homme de paix jusqu'au fond de l'âme. Le conflit armé entre nations est pour moi un cauchemar. Mais si j'étais convaincu qu'une nation quelconque avait pris la décision de dominer le monde par la crainte de sa force, j'estimerais qu'il faut lui résister. Sous une telle domination, la vie pour les hommes qui croient à la liberté, ne vaudrait pas la peine d'être vécue; mais la guerre est une chose effroyable, et nous devons être bien sûrs, avant de nous y lancer, que ce sont réellement les grandes questions qui sont en jeu, et que l'appel à tout risquer pour leur défense, une fois toutes les conséquences pesées, est irrésistible.

Pour le présent, je vous demande d'attendre aussi calmement que vous pourrez les événements des jours prochains. Tant que la guerre n'a pas commencé, il existe toujours un espoir qu'elle puisse être empêchée, et vous savez que je vais travailler pour la paix jusqu'au dernier moment. *Good night.*

Nouveau message du président Roosevelt.

Le mercredi 28 septembre, le président des Etats-Unis adressait un nouvel appel au chancelier Hitler. Cet appel fut communiqué à tous les gouvernements européens et en particulier à M. Mussolini. En voici la traduction d'après le *New-York Times* (28. 9. 38) (1) :

Je tiens à accuser réception de la réponse de Votre Excellence à mon télégramme du 26 septembre. J'étais convaincu que vous partageriez l'opinion que j'exprimais touchant les conséquences imprévisibles et le désastre incalculable qui résulterait de l'éclatement d'une guerre européenne pour le monde entier.

La question qui se pose aujourd'hui devant le monde, M. le chancelier, n'est pas une question d'erreur de jugement ou d'injustices commises dans le passé. C'est la question du sort du monde, aujourd'hui et demain. Le monde nous demande, à nous qui sommes actuellement les chefs des nations, d'avoir la capacité suprême de réaliser les destinées des nations sans leur imposer comme prix la mutilation et la mort de millions de citoyens.

Le recours à la force dans la grande guerre n'a pas réussi à amener la tranquillité. Victoire et défaite furent également stériles. Cette leçon, le monde aurait dû la retenir. C'est pour cette raison surtout que j'ai adressé le 26 septembre mon appel à Votre Excellence et au président de la Tchécoslovaquie et aux premiers ministres de Grande-Bretagne et de France.

Les deux points que je me suis efforcé de souligner étaient d'abord que tous les sujets de différend entre le gouvernement allemand et le gouvernement de Tchécoslovaquie pourraient et devraient être réglés par des méthodes pacifiques ; et, en second lieu, que l'autre solution dont la menace est en vue, à savoir l'emploi de la force sur une échelle qui risque d'aboutir à une guerre générale, est aussi peu nécessaire qu'elle est injustifiée. Il est donc d'une importance suprême que les négociations se poursuivent sans interruption jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution équitable et constructive.

Sur ces deux points, ma conviction est d'autant plus profonde que des hommes d'Etat responsables ont officiellement déclaré qu'un accord de principe avait déjà été réalisé entre le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de Tchécoslovaquie, bien que le moment précis, la méthode et les détails d'application de cet accord restent en suspens.

Quelles que soient les divergences existantes et

(1) Cf. *Bulletin périodique de la presse américaine* (20-22. 10. 38, n° 344).

quels que soient leurs mérites (et je n'ai pas dessein ni besoin d'entreprendre de me prononcer à leur sujet), mon appel tendait uniquement à ce que les négociations fussent poursuivies jusqu'à ce qu'on trouvât un règlement pacifique, et qu'ainsi le recours à la force fût évité.

Les négociations actuelles restent encore ouvertes. Elles peuvent se poursuivre si vous en donnez l'ordre. Au cas où apparaîtrait comme évidente la nécessité de les compléter, rien n'empêche d'élargir leur champ et d'en faire une conférence de toutes les nations directement intéressées dans la controverse actuelle. Une réunion de ce genre qui se tiendrait sans délai, dans quelque endroit neutre de l'Europe, offrirait l'occasion de régler cette question et les questions connexes dans un esprit de justice, d'équité, et, suivant toutes les probabilités humaines, d'une façon plus durable.

A mon avis mûrement réfléchi et à la lumière de l'expérience de ce siècle, le maintien des négociations reste le seul moyen par lequel le problème immédiat puisse être réglé sur une base durable.

Si vous acceptez une solution obtenue de cette manière pacifique, je suis convaincu que des centaines de millions de gens dans le monde entier reconnaîtront votre action comme un service historique exceptionnel rendu à toute l'humanité. Permettez-moi de déclarer ma conviction absolue que l'histoire, et les âmes de tous les hommes, femmes et enfants, dont les vies seraient sacrifiées dans la guerre qui les menace, nous tiendront tous responsables si nous omettons le moindre appel susceptible de l'empêcher.

Le gouvernement des Etats-Unis n'a aucun engagement politique en Europe et n'assumera aucune obligation dans la conduite des négociations présentes. Pourtant, de notre propre chef nous reconnaissons nos responsabilités comme faisant partie d'un monde de voisins.

La conscience et le désir impérieux du peuple de mon pays exigent que la voix de son gouvernement s'élève sans relâche pour détourner et éviter la guerre.

Message « Mentre milioni di uomini » de S. S. Pie XI.

Le 29 septembre S. S. Pie XI adressait « à tous les fidèles de l'Eglise catholique et au monde entier » un message qui fut retransmis en diverses langues par la radio vaticane aussitôt après sa lecture en italien par le Saint-Père (Cf. *Acta Apostolicae Sedis*, 14. 10. 38) :

Tandis que des millions d'hommes vivent dans l'anxiété devant l'imminent danger de guerre et devant la menace de massacres et de ruines sans exemple, Nous accueillons dans Notre cœur paternel le trouble de tant de Nos fils et Nous invitons évêques, clergés, religieux, fidèles à s'unir à Nous dans la prière la plus confiante et la plus insistante pour la conservation de la paix, dans la justice et dans la charité.

Que le peuple fidèle recoure, encore une fois, à cette puissance désarmée, mais invincible, de la prière, afin que Dieu, dans les mains de qui est le sort du monde, soutienne chez tous les gouvernants la confiance dans les voies pacifiques de loyaux pourparlers et d'accords durables et inspire à tous, en harmonie avec les paroles de paix souvent répétées, des sentiments et des œuvres aptes à la favoriser et à la fonder sur les bases sûres du droit et des enseignements évangéliques.

Reconnaissant, au delà de toute expression, de toutes les prières qu'ont faites et que font encore pour Nous les fidèles de tout le monde catholique, Nous offrons de tout cœur cette vie que, grâce à ces prières, le Seigneur Nous a accordée et, pour ainsi dire, renouvelée : Nous offrons pour le salut, pour la paix du monde, le don inestimable d'une vie déjà longue, soit que le Maître de la vie et de la mort veuille Nous l'enlever, soit qu'il veuille, au contraire, prolonger plus encore les journées de labeur de l'ouvrier affligé et fatigué.

Nous avons d'autant plus la confiance de voir Notre offrande acceptée avec bienveillance qu'elle est faite conjointement à la mémoire liturgique du doux et héroïque martyr saint Wenceslas, et qu'elle va préluder à la fête du saint Rosaire, à la célèbre supplique, au mois consacré au saint Rosaire, pendant lequel redoubleront, dans tout le monde catholique, comme Nous le recommandons aussi vivement, la ferveur et l'assiduité à cette dévotion qui a déjà obtenu de si grandes et si bienfaisantes interventions de la Très Sainte Vierge, dans les destinées de l'humanité troublée.

C'est avec la pleine confiance que ces évocations Nous inspirent que Nous donnons à toute la grande famille catholique et à l'humanité tout entière Notre paternelle Bénédiction : *Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper.*

Prières pour la paix.

Dès le début de la crise, l'épiscopat catholique, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France et dans toutes les parties du monde, publia des communiqués demandant des prières pour la paix dans toutes les églises.

A la radio du Poste Parisien, le 29 septembre, S. Em. le cardinal Verdier terminait son appel par ces mots :

« Courageusement, chrétiennement, portez la croix que Dieu a mise sur vos épaules. Et consolez-vous à la pensée que par vos souffrances vous servez les intérêts de la France et méritez la paix !

» Et à vous tous, comme aux 160 prêtres qui sont partis, je vous dis : Confiance, et que Dieu vous ramène bientôt dans vos demeures ! »

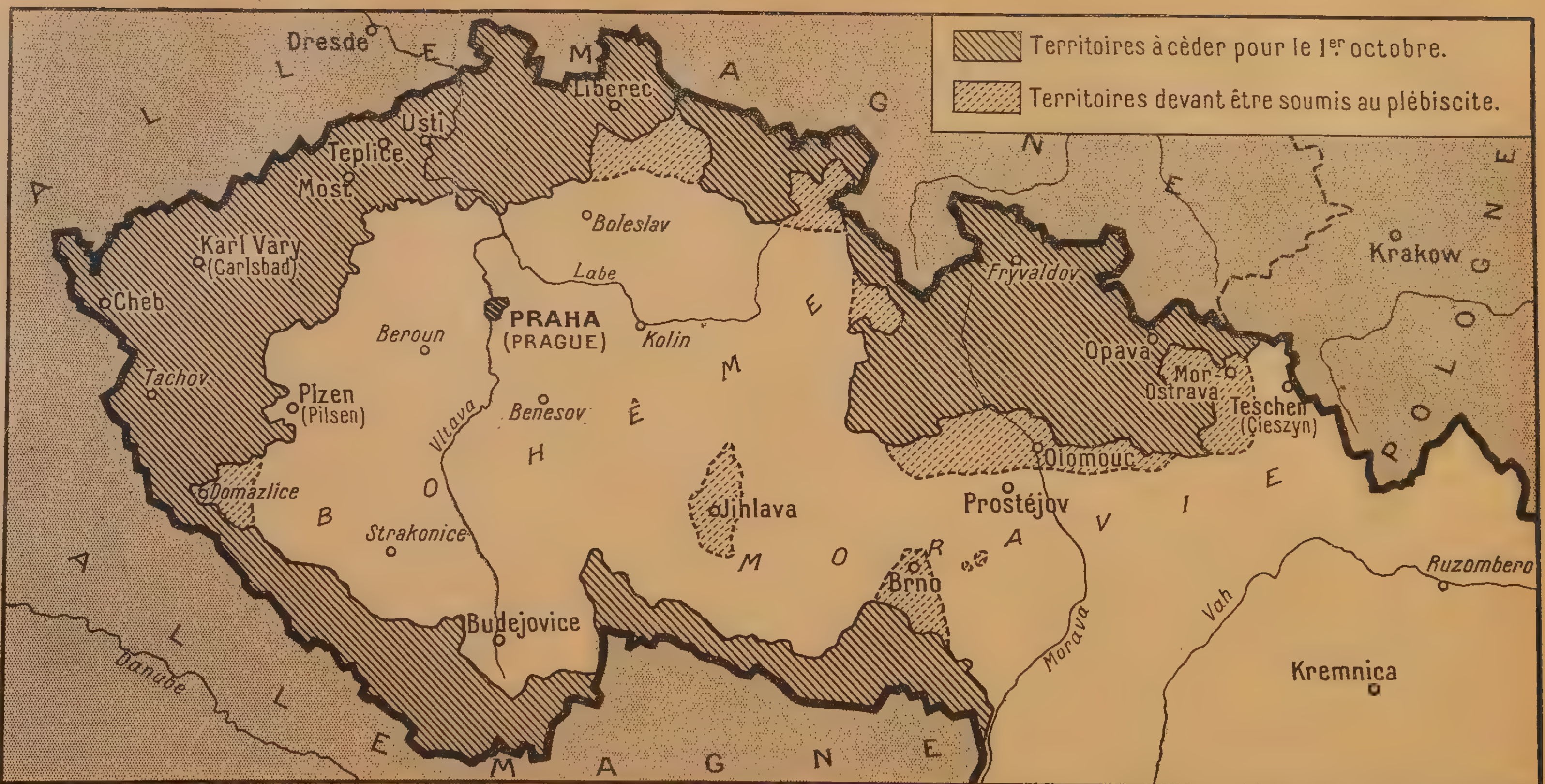
De même les autorités protestantes et israélites ordonnèrent des prières.

Le pasteur Marc Boegner, président de la Fédération protestante, déclarait au poste national Radio-Paris le jeudi 29 :

« Certes, aucun de nous, catholiques ou protestants, n'oublie ce qui nous sépare. Mais nous connaissons aussi ce qui nous est commun. J'ai la conviction qu'à l'heure actuelle les Eglises chrétiennes, conscientes de leur commune responsabilité devant Dieu et devant les hommes, doivent faire *ensemble* tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir la catastrophe qui menace l'Europe et le monde. En parlant ainsi, j'ai la joie de me savoir en communion avec un grand nombre de mes frères catholiques et protestants. »

Le 18 septembre avait été décrété « jour de prières et de jeûne pour le maintien de la paix » par les associations juives du monde entier.

Carte annexée au Mémorandum allemand du 22 septembre



[Cliché de « l'Illustration ».]

Répartition des nationalités sur la population au recensement de 1930 :

POPULATION TOTALE : 14 729 536

Tchécoslovaque	9 756 604 ou 66,42 p. 100 (compris 67 834 étrangers)	**Juive**	190 856 ou 1,39 p. 100 (compris 18 187 étrangers)
Allemande	3 318 445 ou 22,53 p. 100 (compris 86 757 étrangers)	**Polonaise**	100 322 ou 0,68 p. 100 (compris 18 585 étrangers)
Magyare	719 569 ou 4,89 p. 100 (compris 27 646 étrangers)	**Roumaine**	14 828 ou 0,10 p. 100 (compris 1 166 étrangers)
Russe et ukrainienne ...	568 941 ou 3,86 p. 100 (compris 19 772 étrangers)	**Yougoslave**	3 113 ou 0,02 p. 100 (compris 2 913 étrangers)

IV — LE PACTE DE MUNICH

Texte de l'accord du 29 septembre.

Voici le texte de l'accord conclu à Munich, le 29 septembre 1938, entre l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie (1).

Les quatre puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, tenant compte de l'arrangement déjà réalisé en principe pour la cession à l'Allemagne des territoires des Allemands des Sudètes, sont convenues des dispositions et conditions suivantes réglementant ladite cession, et les mesures qu'elle comporte. Chacune d'elles, par cet accord, s'engage à accomplir les démarches nécessaires pour en assurer l'exécution :

1° L'évacuation commencera le 1er octobre ;

2° Le Royaume-Uni, la France et l'Italie conviennent que l'évacuation du territoire en question devra être achevée le 10 octobre, sans qu'aucune des installations existantes ait été détruite. Le gouvernement tchécoslovaque aura la responsabilité d'effectuer cette évacuation, sans qu'il en résulte aucun dommage auxdites installations ;

3° Les conditions de cette évacuation seront déterminées dans le détail par une Commission internationale composée de représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de la Tchécoslovaquie ;

4° L'occupation progressive par les troupes du Reich des territoires de prédominance allemande commencera le 1er octobre. Les quatre zones indiquées sur la carte ci-jointe seront occupées par les troupes allemandes dans l'ordre suivant :

La zone 1, les 1er et 2 octobre ;
La zone 2, les 2 et 3 octobre ;
La zone 3, les 3, 4 et 5 octobre ;
La zone 4, les 6 et 7 octobre.

Les autres territoires à prépondérance allemande seront déterminés par la Commission internationale et occupés par les troupes allemandes d'ici au 10 octobre ;

5° La Commission internationale mentionnée au paragraphe 3 déterminera les territoires où doit être effectué un plébiscite.

Ces territoires seront occupés par des contingents internationaux jusqu'à l'achèvement du plébiscite. Cette Commission fixera également les conditions dans lesquelles le plébiscite doit être institué, en prenant pour base les conditions du plébiscite de la Sarre. Elle fixera, en outre, pour l'ouverture du plébiscite, une date qui ne pourra être postérieure à la fin de novembre ;

6° La fixation finale des frontières sera établie par la Commission internationale. Cette Commission aura aussi compétence pour recommander aux quatre puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France et Italie, dans certains cas exceptionnels, des modifications de portée restreinte à la détermination strictement ethnologique des zones transférables sans plébiscite ;

7° Il y aura un droit d'option permettant d'être inclus dans les territoires transférés ou d'en être exclus.

Cette option s'exercera dans un délai de six mois à partir de la date du présent accord. Une Commission germano-tchécoslovaque fixera le détail de cette option, examinera les moyens de faciliter les échanges de populations et réglera les questions de principe que susciteront lesdits échanges ;

8° Le gouvernement tchécoslovaque libérera, dans un délai de quatre semaines à partir de la conclusion du présent accord, tous les Allemands des Sudètes des formations militaires ou de police auxquelles ils appartiennent et qui désireront cette libération.

Dans le même délai, le gouvernement tchécoslovaque libérera les prisonniers allemands des Sudètes qui accomplissent des peines de prison pour délits politiques.

Munich, le 29 septembre 1938.

Le Chancelier du Reich,
ADOLF HITLER.

Le premier ministre de Grande-Bretagne,
NEVILLE CHAMBERLAIN.

Le président du Conseil français,
EDOUARD DALADIER.

Le chef du gouvernement italien,
BENITO MUSSOLINI.

Annexes à l'accord.

Annexe première.

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement français ont conclu l'accord ci-dessus, étant bien entendu qu'ils maintiennent l'offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938, touchant une garantie internationale des nouvelles frontières de l'Etat tchécoslovaque contre toute agression non provoquée.

Quand la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie aura été réglée, l'Allemagne et l'Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie.

Annexe II.

Les chefs des gouvernements des quatre puissances déclarent que le problème des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie, s'il n'est pas réglé dans les trois mois par un accord entre les gouvernements intéressés fera l'objet d'une autre réunion des chefs des gouvernements des quatre puissances aujourd'hui assemblés.

Annexe III.

Toutes les questions qui pourront naître du transfert du territoire sudète seront considérées comme du ressort de la Commission internationale.

Annexe IV.

Les quatre chefs des gouvernements ici réunis sont d'accord pour que la Commission internationale prévue à l'accord en date de ce jour soit composée du secrétaire d'Etat à l'Office des affaires étrangères, des trois ambassadeurs accrédités à Berlin, et d'un membre à nommer par le gouvernement tchécoslovaque.

(1) Cf. *Temps* (1. 10. 38).

Carte annexée à l'Accord de Munich du 29 septembre



[Cliché de « l'Illustration ».]

La Commission internationale pour le règlement des problèmes relatifs aux Allemands des Sudètes confirmait le 5 octobre la délimitation de la 5e zone, fixée par la sous-Commission des experts militaires du territoire allemand en Tchécoslovaquie.

Le 13 octobre, à une nouvelle réunion, elle décidait de renoncer à tout plébiscite. En conséquence, la frontière sera conforme à la ligne fixée le 5 octobre, sauf de légères corrections apportées pour des raisons géographiques ou économiques. Les corrections seront décidées d'un commun accord par les gouvernements allemand et tchécoslovaque.

V — APRÈS MUNICH

Message de M. Chamberlain à M. Daladier.

Dans la soirée du dimanche 2 octobre, M. Neville Chamberlain adressait à M. Edouard Daladier le message suivant (Cf. Presse parisienne des 3 et 4 octobre 1938) :

A mon retour à Londres, je désire vous exprimer, Monsieur le président, mon appréciation reconnaissante pour votre aide et votre coopération loyales durant ces récentes journées d'anxiété ainsi que mon admiration pour le courage et la dignité avec lesquels vous avez représenté votre grand pays.

Dans la déclaration que le Chancelier allemand et moi-même avons signés hier (vendredi) nous avons été d'accord pour reconnaître que nos deux peuples sont unis dans leur désir de paix et de consultation amicale sur tous les litiges qui peuvent s'élever. Les cœurs de nos deux peuples sont si étroitement unis que je sais que ces sentiments sont ceux de votre pays, non moins que ceux du mien. Je vois dans l'avenir une coopération renouvelée et continue avec vous se traduisant par de nouveaux efforts pour la consolidation de la paix européenne grâce au développement de la bonne volonté et de la confiance qui inspirent si heureusement les relations existant entre nos deux pays.

L'accord devant le Parlement français.

Le 4 octobre, le président du Conseil fit à la Chambre des députés une déclaration sur la politique extérieure du gouvernement ; en même temps, M. Camille Chautemps, vice-président du Conseil, lisait cette même déclaration devant le Sénat.

Le *Journal Officiel* (Débats parlementaires, Chambre et Sénat) du 5 octobre en a donné le texte : « Le problème des Sudètes. De l'entrevue de Berchtesgaden au plan de Londres. La crise s'aggrave. Munich. Pourquoi la guerre a été évitée. Pour l'union des énergies françaises. »

A la Chambre des députés.

A la Chambre, le gouvernement ayant posé la question de confiance sur le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Chichery sur la politique étrangère du gouvernement, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre des votants	610
Majorité absolue	306
Pour l'adoption	535
Contre	75

Ont voté contre : un indépendant républicain : M. de Kérillis ; un socialiste : M. Jean Bouhey ; les 73 députés communistes.

Discours de M. Daladier à Marseille (27. 10. 38)

Au Congrès radical de Marseille, le président du Conseil, dans un grand discours, a parlé de la crise internationale récente, Nous en extrayons ce passage (*Temps*, 28. 10. 38) :

Quand nous regardons la situation du monde et de l'Europe à l'heure présente, quel est le fait qui domine tous les autres ? Quel est l'élément qui dépasse en importance et en ampleur tous les autres éléments ? C'est que la paix, qui semblait être perdue, a été sauvée, et que c'est dans la paix que nous avons à résoudre tous ces problèmes.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que pendant les dernières semaines que nous venons de vivre, cette paix a été menacée par bien des périls. Je n'ai pas besoin de retracer devant vous l'historique de cette crise européenne qui nous a menés jusqu'au bord de la catastrophe. Je n'ai pas besoin de vous dire au prix de quels efforts et de quels durs sacrifices nous sommes arrivés à résoudre cette crise.

Ce que je tiens à affirmer une fois de plus devant vous, avec toute la force dont je suis capable, c'est que pour la civilisation européenne tout entière, pour notre idéal de liberté, pour notre pays, pour la Tchécoslovaquie elle-même, la situation qui résulte des accords de Munich est préférable à la situation qui existerait aujourd'hui si l'on n'avait pas évité la guerre.

J'ai expliqué devant le Parlement que je comprenais parfaitement, pour l'avoir moi-même vécu, le drame intérieur qui s'est déroulé dans chaque conscience française au cours de cette crise. Mais, aujourd'hui, je ne puis admettre qu'on vienne parler de capitulation de la France. Je connais et je mesure les conséquences de cet accord ; mais je sais que nous ne nous sommes pas inclinés sous la contrainte et que, si, à Munich, je m'étais trouvé en présence d'un ultimatum, si je n'avais pu faire entendre ma voix et discuter, sur un pied d'égalité, je serais revenu à Paris et j'aurais fait appel à la résistance de la nation. L'acte de Munich a été un acte de raison.

Et je comprends mal, à moins que je ne comprenne trop bien, une certaine campagne qui se dessine contre un accord qui, au soir de sa signature, dans tous les pays, a été plébiscité par les hommes et par les femmes qui auraient payé de leur sang ou de leurs larmes le recours à la force brutale. Lorsque j'essaye de ne dire que des choses raisonnables et que, peu soucieux des acclamations comme des invectives, je ne pense qu'à l'intérêt permanent du pays, je m'indigne de voir certains hommes considérer ces événements comme un sujet de polémique.

... La base de la diplomatie française repose avant tout sur la coopération étroite de la France et de la Grande-Bretagne. Coopération librement décidée, fondée sur la communauté d'idéal et sur la communauté d'intérêts, coopération dans le respect mutuel et dans l'égalité. Cette coopération n'est exclusive d'aucune autre. Nous sommes ouverts à toutes les ententes possibles...

Discours de M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères (29. 10. 38).

Le 29 octobre, au Congrès radical de Marseille, M. Georges Bonnet, dans le débat de politique extérieure, fit un exposé de l'action diplomatique exercée par le gouvernement Daladier. L'orateur déclara :

« Dès notre arrivée au gouvernement le problème des minorités allemandes en Tchécoslovaquie se posait déjà parmi tant d'autres avec toute son acuité. » La question se posait d'une manière angoissante. L'Anschluss. L'entente franco-britannique.

La position de l'Angleterre.

La position de l'Angleterre a été définie avec une clarté magnifique le 28 septembre par le premier ministre britannique lui-même.

Je le précise bien, l'Angleterre, pour engager sa solidarité, ne donne pas carte blanche à la France, elle ne dit pas : « Faites ce que vous voulez, nous vous suivrons les yeux fermés. » Le gouvernement britannique fait observer constamment que s'il a des engagements précis pour le cas où les frontières de la France seraient menacées, si, dans ce cas, il doit mettre aussitôt ses forces à notre disposition, il n'en va pas de même quand il s'agit de la Tchécoslovaquie, envers laquelle il n'est lié par aucun engagement précis.

Il entend exercer avant tout son rôle de médiateur.

Cette médiation qui nous était offerte, comment, citoyens, n'aurions-nous pas vu l'immense progrès qu'elle marquait pour nous ?

Pour la première fois, la Grande-Bretagne consentait à prendre une part active dans le règlement de l'affaire tchécoslovaque.

Elle apportait à la France le concours nécessaire pour que le pacte qui nous liait à la Tchécoslovaquie pût éventuellement jouer avec la plus grande efficacité.

Et le ministre des Affaires étrangères rappelle : nos engagement envers la Tchécoslovaquie et la situation nouvelle de l'Europe. Berchtesgaden.

Après les incidents du 13 septembre : « Le gouvernement français songe à une entrevue qui mettrait en présence les chefs des gouvernements responsables. Notre pensée rencontre celle de M. Chamberlain. Le lendemain le premier ministre britannique, en plein accord avec nous, est à Berchtesgaden auprès du chancelier Hitler. »

Les propositions franco-anglaises du 18 septembre après le rapport Runciman. Godesberg. Les accords de Munich ont maintenu la paix. Aux reproches, aux critiques, l'orateur répond :

Nous avons tenu parole.

On a dit : c'est le manque de fermeté du gouvernement français qui a amené le gouvernement britannique à ne pas s'engager solidairement avec nous, les yeux fermés, dans cette affaire.

Vous avez pu vous rendre compte, au cours de mon exposé, que rien n'est moins vrai. Décidés à exécuter nos engagements, nous avons dit depuis la formation de notre gouvernement : « Si l'Allemagne recourt à la violence, si l'Allemagne entre par la force en Tchécoslovaquie, nous ne le supporterons pas. » Et notre sincérité a été suffisamment attestée par les mesures militaires que nous avons réalisées.

Ces mesures militaires, qui pourrait en contester l'importance et le caractère ?

Nous les apprenons dès la fin du mois d'août. Le 5 septembre, les réservistes occupent les secteurs fortifiés. En quinze jours, 700 000 hommes de troupes et 25 000 officiers sont rappelés sous les drapeaux. L'armée compte plus d'un million d'hommes.

Est-ce du bluff ?

Qui oserait le soutenir sans faire injure au gouvernement français.

Si celui-ci faisait ainsi appel au dévouement de tous les citoyens, c'est parce qu'il était décidé à tenir sa parole et à n'accepter aucun recours à la force.

Et de cette volonté, nos amis britanniques n'ont jamais douté un instant, car notre langage avec eux n'a jamais varié. Croit-on que le premier ministre se serait rendu à Berchtesgaden le 14, qu'il serait retourné le 22 à Godesberg, qu'il aurait mobilisé le 26 la flotte et rappelé les spécialistes de l'aviation si le gouvernement britannique avait pensé que la France resterait à l'écart et que le conflit demeurerait local ?

L'Angleterre savait que nous repoussions l'invasion de la Tchécoslovaquie avec la même volonté que nous recherchions un compromis.

Mais il ne faut pas l'oublier. C'est dans la mesure même où nous avons affirmé notre volonté, épuisé tous les moyens de conciliation que nous avons obtenu l'appui britannique. C'était là, depuis notre premier voyage à Londres, la condition même de cet appui.

Et puis, Messieurs, qu'on ne vienne pas ajouter aux reproches que la France n'a pas tenu sa parole celui d'avoir cédé à une manœuvre d'intimidation de l'Allemagne.

Quand on a vu un à un les documents, quand on a dénombré les 32 divisions allemandes massées à la frontière tchécoslovaque, quand on a suivi, soit de Paris, soit de Londres, jour par jour, heure par heure, et presque minute par minute, l'accroissement continu de la tension entre Prague et Berlin, entre les Allemands des Sudètes et les Tchèques, il est impossible de douter que ce qui était devant nous, c'était bien la guerre.

Et une guerre foudroyante, avec, dans la pensée allemande, la Tchécoslovaquie envahie sur trois fronts, devant être anéantie en quelques jours.

Personne ne peut donc le contester. Les accords de Munich qui consacrent le plan franco-britannique de Londres ont donc sauvé la paix.

Et qu'on ne nous dise pas : la paix, c'est la chose du monde la plus facile, c'est le bien qu'on défend avec le moindre effort. Ce n'est pas vrai.

Lorsque toutes les forces se déchaînent brusquement contre la paix, il est moins difficile, et en apparence beaucoup plus noble, de se laisser aller dans l'engrenage fatal de la guerre. Il faut, pour les hommes d'Etat qui veulent la préserver, une vigueur de tous les instants, une lutte opiniâtre et parfois beaucoup de courage.

Mais cette paix que nous avons préservée au prix de tant de peine et de sacrifices, comment l'organiser ?

Déjà l'on murmure : « Vous n'avez fait que retarder le danger que vous retrouverez bientôt sous vos pas dans quelques mois. »

Le ministre des Affaires étrangères termine son exposé en traitant successivement de l'idéal de la France : « Nous avons le profond désir que la France demeure le pays de la liberté et de la tolérance, qui n'exclut de la communauté nationale aucun citoyen de bonne volonté, à quelque religion ou à quelque catégorie sociale qu'il appartienne. » Quelles doivent être les bases de la politique française ? L'amitié franco-anglaise. Nous souhaitons sincèrement une détente européenne. Nécessité d'une organisation économique de l'Europe. L'effort français. La France doit rester digne de son passé.

VI — QUELQUES OPINIONS FRANÇAISES

Alliance démocratique.

Le 30 septembre, M. Pierre-Etienne Flandin, président de l'Alliance, avait expédié, à 15 h. 20, le télégramme suivant :

Chancelier Hitler, Berlin.

Vous prie d'agréer mes chaleureuses félicitations pour le maintien de la paix, avec l'espoir que naîtra de cet acte historique une collaboration confiante et cordiale entre les quatre grandes puissances européennes réunies à Munich.

PIERRE-ETIENNE FLANDIN (1).

Le 2 octobre, le chancelier Hitler a répondu (Cf. *Epoque*, 7. 10. 38) :

Vous remercie sincèrement des amicales félicitations que vous m'avez transmises dans votre télégramme.

Je vous donne ici l'assurance de mes sentiments reconnaissants pour vos efforts énergiques en faveur d'une entente et d'une collaboration complètes entre la France et l'Allemagne.

Je les ai suivis avec un sincère intérêt et je souhaite qu'ils aient des résultats plus étendus.

Avec mes meilleures salutations.

ADOLF HITLER.

A la suite de la publication de ces télégrammes de nombreuses démissions furent adressées à l'Alliance démocratique. Citons notamment : MM. Paul Reynaud, Taurines, Reibel, de Rothschild, Wallach, Patenôtre-Desnoyers, Jacquinot, Boissière, Farjon, J. Laniel, Louis Rollin, etc.

Le 15 octobre, la Fédération départementale de la Seine de l'Alliance démocratique se réunissait pour procéder à un échange de vues sur la situation extérieure à la veille de la réunion du Comité directeur du parti. En conclusion de ce débat, l'ordre du jour suivant, mis aux voix par M. Doussain, député de la Seine, président de la Fédération de la banlieue, a été adopté (Cf. *Petit Parisien*, 16. 10. 38) :

La Fédération espère que le pays retiendra la terrible leçon des tragiques événements que nous venons de vivre et se montrera capable du sursaut d'énergie indispensable à son salut ;

Constate qu'à la suite d'une accumulation d'erreurs et de fautes nous nous sommes trouvés en face de l'axe Rome-Berlin et d'une Allemagne menaçante, qui vient de faire peser sur l'Europe une lourde angoisse et dont l'attitude requiert toute notre vigilance ;

Félicite tous les bons serviteurs de la paix, et en particulier MM. Daladier et Georges Bonnet ;

Adresse au noble peuple tchécoslovaque l'hommage de sa fervente sympathie et de son admiration pour la force d'âme et le courage dont il a témoigné dans les cruelles épreuves qu'il a acceptées dans l'intérêt supérieur de la paix ;

Et regrette les campagnes injurieuses menées contre l'Alliance démocratique et contre ses chefs qui ont défendu la paix.

(1) Cf. *Humanité* (1. 10. 38) ; *Ce Soir* et *Ordre* (2. 10. 38), *Populaire* (3. 10. 38).

Confédération générale du travail.

Du *Peuple* (2. 10. 38) :

Appelée à fixer sa position, la Commission administrative, réunie le 21 septembre, a affirmé la nécessité de la continuité des négociations, la condamnation de tout recours à la force et fait appel à l'intervention du président Roosevelt. *Elle constate que les accords de Munich découlent de cette politique de persévérance dans les pourparlers et elle se félicite que ces accords aient évité le pire dans l'immédiat en suspendant la course à la guerre ;* elle ne saurait cacher sa crainte que ces accords, limités à quelques puissances, ne créent une préface à la constitution d'un pacte à quatre, condamné par l'opinion publique de tous les pays démocratiques.

Elle s'associe à la proposition du président Roosevelt tendant au règlement pacifique de toutes les causes économiques et politiques de conflit par la réunion d'une Conférence internationale où seraient appelés tous les pays intéressés. Cette conception d'organisation de la paix a toujours été celle de la C. G. T. ; le mouvement ouvrier est heureux de l'avoir vue reprise avec autant d'autorité et d'humanité par le chef de la grande démocratie américaine.

La C. A. décide d'entrer immédiatement en relations avec les organisations syndicales anglaises et avec la F. S. I., de façon à déterminer, sur le plan syndical international, la conjonction des efforts ouvriers en vue de hâter la réunion de cette Conférence qui a été depuis trop longtemps retardée.

(Le passage en italique a été voté à la majorité. Tout le reste de la résolution a été adopté à l'unanimité.)

Fédération républicaine de France.

De M. LOUIS MARIN, président de la Fédération républicaine de France, dans *la Nation* (8. 10. 38) :

La paix a été finalement sauvée, au moins pour un temps. Dans la situation où nous nous étions trouvés placés depuis la publication inattendue de l'accord de Londres du 19 septembre concédant, en principe, les pays sudètes à l'Allemagne, la paix devait être sauvée de toute nécessité ; elle ne l'a pas été sans difficultés et dans des conditions sur lesquelles il est impossible de fermer les yeux, aussi bien que sur les responsabilités encourues et sur les suites certaines ou probables des négociations...

Catholiques.

Du R. P. LÉON MERKLEN, rédacteur en chef de *la Croix* (4. 10. 38) :

Le danger de la guerre mondiale imminent, il y a huit jours, a disparu.

Les prières de nos amis, les messes offertes, les supplications du monde entier, spécialement la généreuse offrande que le Saint-Père, en cette grave circonstance, a faite à Dieu de sa vie, nous ont obtenu, sinon la paix définitive — celle-ci, le Pape l'a rappelé, ne sera possible sur terre que lorsqu'on se sera décidé « à la fonder sur les bases sûres du droit et des enseignements évangéliques », — du moins un répit.

Remercions-en la divine Providence, et avec elle tous ceux qui ont collaboré à cette grande œuvre, depuis le Saint-Père et le président Roosevelt, jusqu'aux chefs de gouvernement réunis à Munich et jusqu'à la Tchécoslovaquie si durement éprouvée pour éviter une catastrophe européenne : Pie XI l'a félicitée « des sacrifices qu'elle a faits pour la paix et l'humanité »...

Démocrates.

De LUCIDUS [M. Francisque Gay], dans *l'Aube* (1. 10. 38) :

Oui, la paix est sauvée. Pour combien de temps ? Dieu seul le sait...

Nous avons la paix et c'est beaucoup. Mais, si cette paix n'est pas très très belle, n'est-ce pas parce que la France des politiciens médiocres et des foules jouisseuses n'était pas capable d'en avoir une autre ?

Refaisons l'Europe, oui...

Refaisons aussi la France !

De M. GEORGES BIDAULT, dans *l'Aube* (1. 10. 38) :

... L'accord de Munich a fait échec à la guerre et partiellement contenu le déferlement du germanisme. Mais il n'est pas contestable qu'il marque la fin d'une politique française en Europe centrale. Les concessions qui s'y trouvent enregistrées n'atteignent pas la totalité de ce qu'avait exigé le Fürher ; elles n'en sont pas moins considérables à tous égards et, pour qui se souvient de notre tradition diplomatique, inattendues. Nous venons de subir un échec.

De M. MAURICE CARITÉ, dans *l'Aube* (2. 10. 38) :

... La paix sauvée, certaines valeurs spirituelles auxquelles nous demeurons attachés ne sont-elles pas compromises ? Où en sont la fidélité à la parole donnée, l'amour passionné de la liberté, le souci des vraies grandeurs qui assurent à une civilisation son prestige et sa durée par delà les formes terrestres des nations ? L'héroïsme du peuple tchécoslovaque, abandonné de tous, n'est-il pas à la fois fier comme une leçon et amer comme un reproche ?...

Indépendants républicains.

De M. HENRI DE KÉRILLIS, du groupe indépendant républicain, dans *l'Epoque* (1. 10. 38):

... Les partisans de la fermeté avaient donc raison. La fermeté, au début, c'était la paix, la paix avec la sécurité. Le traité de Munich, né d'une fermeté tardive, nous apporte la paix sans la sécurité.

... Mais il y a autre chose, je vous l'assure, quelque chose de plus réaliste qui retentissait en moi, hier, plus fort que les vivats de la foule. Je me plaçai devant les données politiques de l'événement et je m'interrogeai sur les conséquences. Cette paix de Munich, elle nous laisse moins forts que nous n'étions hier, puisque nous avons perdu un allié et que plus de trente divisions allemandes débarrassées de tout souci vers l'Ouest vont se tourner vers nous. Si donc nous avons été incapables de résister dans le passé à une formidable intimidation et à une formidable menace de l'Allemagne alors que nous étions plus forts, comment résisterons-nous, la prochaine fois, alors que nous le serons moins ?...

Royalistes indépendants.

De M. CHARLES MAURRAS, dans *l'Action Française* (1. 10. 38) :

La guerre est évitée, son péril conjuré. Notre *à bas la guerre! — Non, pas de guerre! — Pas de guerre, non, non!* a été exaucé par l'événement. Nous ne reviendrons pas sur les fortes, les irréfutables raisons qui nous installaient dans cette position inflexible.

Ce qui a été fait pour éviter cette guerre devait être, en ces jours-là, une sorte d'adhésion constante et de soumission rituelle aux directions de l'Angleterre. Il ne faut pas s'en plaindre, puisque la paix en a été sauvée, mais il ne faut pas s'en louer parce que l'autonomie de la politique française n'y a guère brillé. On a couru au plus pressé, et l'on a très bien fait...

L'Action française n'a pas été seulement pour la paix, mais pour ces conditions nécessaires de la paix.

Elle prend donc allégrement et fièrement sa part des justes acclamations qui ont accueilli M. Edouard Daladier dès son arrivée au Bourget. Le cri public a montré que, tout réfléchi, tout compté, après tant de dures méditations sur un cauchemar de huit jours, l'esprit public et l'intérêt public avaient fini par coïncider. Non que les manœuvres eussent manqué pour les dissocier ! Non que l'on n'eût point fait le possible et l'impossible pour opposer le sentiment de l'honneur français et même celui de son intérêt général éloigné, aux durs impératifs du salut immédiat qui disaient *paix*, *paix*, *paix*, et qui voulaient la paix. Cette campagne était horrible par ce qu'elle avait d'impie, d'absurde et aussi par ses causes médiates et lointaines dont les fils, tenus par l'ennemi public, aboutissaient çà et là à de bons cœurs emmanchés de pauvres cervelles. Jamais, peut-être, depuis le 20 avril 1792, le gouvernement d'opinion n'avait mis la France plus près de sa ruine ! Il y avait quelqu'un pour freiner en 1830, quelqu'un, pour le même office, en 1840. Mais la catastrophe de 1870 (où il y avait moins que personne) n'eût été qu'un jeu d'enfants auprès du désastre auquel on nous précipitait en 1938.

L'esprit public a été utilement servi par la crainte des justes sanctions portées dans certaines hautes sphères du pouvoir.

Parti communiste français.

Extrait du procès-verbal du bureau politique du Parti communiste français (séance du 30 septembre 1938 ; Cf. *Humanité*, 1. 10. 38):

... C'est au moment où la ronde de la paix battait en brèche les plans sanglants du fascisme international et au moment où le président Roosevelt proposait la convocation d'une Conférence internationale réunissant tous les intéressés que M. Chamberlain suivi par M. Daladier volent au secours des dictateurs fascistes de Berlin et de Rome, en leur livrant la Tchécoslovaquie et en leur laissant les mains libres en Espagne.

La Conférence des quatre, contraire au pacte de la Société des Nations, contraire au principe de la sécurité collective et au programme du Front populaire, a tenu la Tchécoslovaquie à l'écart de négociations relatives à son existence même, cependant que l'Union soviétique, fidèle à ses engagements et à ses amis, n'a pas été invitée parce que considérée comme gênante par ceux qui ont violé leurs engagements et renié leur signature.

La Conférence des quatre a ratifié le diktat hitlérien de Berchtesgaden consacrant ainsi le démembrement de la Tchécoslovaquie dont l'intégrité était une garantie essentielle de la sécurité française et de la paix européenne...

Parti démocrate populaire.

Extrait de la déclaration du parti démocrate populaire à la veille de son Congrès des 18-20 novembre (Cf. *Petit Démocrate*, 6. 11. 38) :

Après Munich, la guerre évitée, une constatation s'impose à tous : la paix reste en péril, la France est plus que jamais menacée dans son prestige et dans ses intérêts vitaux.

Tout doit être subordonné, dans ces conditions, au salut public. C'est un redressement immédiat du pays qui s'impose. Les partis n'ont plus qu'un devoir : incliner leurs préférences doctrinales devant les nécessités de l'heure, rassembler toutes les forces nationales pour sauver la patrie, France d'abord...

Parti populaire français.

De M. Jacques Doriot, président du P. P. F., dans *la Liberté* (1. 10. 38) :

L'accord est réalisé. Quel triomphe pour notre politique ! L'Histoire vient de donner raison à nos campagnes. Nous n'avons cessé de proclamer que l'accord sur les régions sudètes était possible, indispensable. Nous nous sommes refusés à croire qu'on ne pouvait régler pacifiquement un problème sur lequel tout le monde s'était mis d'accord en principe...

Parti républicain radical et radical-socialiste.

Ordre du jour de politique extérieure du Congrès de Marseille (Cf. *Temps*, 30. 10. 38) :

Le 35e Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste :

Félicite le président Daladier et Georges Bonnet de la clairvoyance, de l'énergie et du courage avec lesquels, au cours des semaines périlleuses de septembre, ils ont assuré le maintien de la paix ;

Constate que l'entente de la France et de la Grande-Bretagne s'est affirmée, au cours des événements, plus étroite que jamais et continue à la considérer comme la base inébranlable de notre politique extérieure ;

Regrette que, par suite d'une série de fautes qui n'incombent ni à notre parti ni à ses hommes, la Société des Nations ne soit pas en état d'assurer à tous les peuples la sécurité dans le respect du droit ;

Espère que la rencontre de Munich marquera le commencement de négociations plus étendues qui, sans préjudice pour aucune de nos amitiés anciennes, permettront une amélioration durable de nos relations avec l'Allemagne et avec l'Italie (1).

Parti social français.

De M. de la Rocque, président du P. S. F., dans *le Petit Journal* (1. 10. 38) :

... La partie a été correctement jouée. L'accord est fait. Les foules ont acclamé notre président du Conseil à Munich et à Paris.

Tant mieux. Si le prestige de la France a dominé le débat, il a non moins dépassé nos représentants. Ces derniers doivent commencer par un acte d'humilité. Car la nation arrachée à la catastrophe a été sauvée malgré eux. Non point malgré leurs efforts immédiats, qui furent sincères. Malgré l'effarant total de leurs erreurs, de leurs faiblesses, de leurs fautes. En ce jour de répit, n'ayons pas la cruauté d'énumérer certains événements, certains actes, certaines alliances monstrueuses. Ne prononçons pas un seul mot susceptible de ranimer les anciennes querelles. Et puis une telle énumération, pour être juste, atteindrait tous nos dirigeants depuis la victoire...

Parti socialiste.

Au cours de sa réunion du 30 septembre, le groupe socialiste a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant (*Populaire*, 1. 10. 38) :

Le groupe socialiste est unanime à se réjouir de l'arrêt marqué par la Conférence de Munich dans la course à la guerre.

Il attend de l'entente des puissances pacifiques la réalisation des mesures propres à consolider la paix et à régler tous les problèmes qui la conditionnent.

(1) Mentionnons ici cet extrait de l'Editorial de *l'Ere Nouvelle* (1. 10. 38) :
... Ainsi a été sauvée la paix, cette paix pour laquelle Pie XI, d'une voix altérée par l'émotion, presque coupée de sanglots, demandait aux fidèles de l'Eglise catholique de prier inlassablement. Nous le rappelons, car il ne faut pas oublier le rôle qu'ont joué, dans ces moments, les forces spirituelles.

VIIme — L'ACCORD ET LA TCHECOSLOVAQUIE

Acceptation du gouvernement.

Le vendredi 30 septembre, l'Agence Ceteka communiquait la note suivante (1) :

Le gouvernement de la République a tenu vendredi à midi, au château de Prague, une séance sous la présidence de M. Edouard Benès. Dans cette séance, il a procédé à un examen minutieux de la situation internationale et militaire telle qu'elle se présentait après la décision prise par la Conférence des quatre grandes puissances à Munich, le 29 septembre.

La décision de cette Conférence avait été annoncée au gouvernement tchécoslovaque vendredi matin. Le gouvernement de la République tchécoslovaque a examiné tous les détails de la décision de Munich ainsi que les circonstances qui devaient agir sur sa décision. Après avoir tenu compte de toutes les recommandations pressantes qui lui ont été transmises par les gouvernements français et britannique et les avoir examinées dans la pleine conscience de sa responsabilité historique, il a décidé, en complet accord avec les éléments responsables des partis poli-

(1) Cf. *Temps* (2. 10. 38).

tiques, d'accepter la décision des quatre puissances.

Il l'a fait dans la conscience qu'il est nécessaire de sauvegarder la nation et qu'il n'est point possible de prendre une autre résolution.

Le gouvernement de la République tchécoslovaque, en prenant cette décision, envoie au monde en même temps sa protestation contre cette décision qui a été prise d'une manière unilatérale et sans sa participation.

Discours du général Syrovy.

Le général Syrovy, président du Conseil, a lancé le vendredi, à 17 heures, un appel à la population dans lequel il a dit notamment :

Je suis de ceux qui, obéissant à une discipline et à une unité volontaire, ont édifié une armée forte. Mes amis ont sacrifié leurs vies pour la vie de la nation.

En tant que soldat et président du Conseil, je dois penser à sauver la vie de vous tous. Je connais les conditions nécessaires à une victoire, parce que j'ai fait la guerre.

Je dois dire, en me rendant pleinement compte de ma responsabilité de chef de l'armée, que nous nous trouvons en face de forces plus grandes que les nôtres et que nous devons agir en conséquence. Notre devoir est de sauver la vie de la nation. Nos aïeux, qui nous ont laissé ce testament, ont vécu une vie beaucoup plus dure et presque dépourvue de liberté.

Ces derniers temps, il était de notre devoir d'examiner tout et de décider ce que nous devions faire. Conscient de ma responsabilité de soldat, je déclare que nous devons suivre la voie pacifique. En agissant de la sorte, nous commencerons une vie nouvelle en conservant toutes nos forces.

J'ai tout pesé. Le passé justifie ma conviction que la voie que nous avons choisie est la seule juste et bonne.

A Munich, les représentants des quatre puissances européennes ont décidé de nous inviter à accepter de nouvelles frontières. Nous nous sommes trouvés devant une alternative : ou bien une défense désespérée, le sacrifice de toute une génération adulte, sans compter les femmes et les enfants, ou bien l'acceptation de conditions sans précédent dans l'histoire.

Nous avons été abandonnés. Nous sommes restés seuls. Tous nos voisins sont en armes. Notre position est identique à celle d'une forteresse assiégée par des forces écrasantes.

Nos chefs ont pesé toutes les possibilités : d'une part, le resserrement de nos frontères ; d'autre part, la mort de la nation. Le devoir de nous tous est de sauver la vie de la nation pour que nous ne soyons pas affaiblis et pour que nous puissions nous redresser.

Dans ces moments décisifs, nous devons remercier notre armée qui, par son état de préparation, a sauvé la vie de la nation. Il n'est pas déshonorant d'obéir au conseil des amis, ainsi qu'à une supériorité de forces écrasantes. Nous avons surmonté la douleur, le désespoir et l'indignation pour nous assurer l'avenir. Nous nous trouvons tous sur la même nef...

Démission du président Benès.

Le général Syrovy, dans une déclaration radiodiffusée à 17 heures, le 5 octobre, annonçait la démission de M. Edouard Benès, président de la République tchécoslovaque.

A 19 heures, le même jour, M. Edouard Benès a prononcé à la radio l'allocution suivante (Cf. *Temps*, 7. 10. 38) :

CHERS CONCITOYENS,

Je viens d'envoyer au président du Conseil une lettre par laquelle je renonce à ma fonction présidentielle et je m'adresse à vous pour vous faire mes adieux comme président, pour faire mes adieux à mes collaborateurs politiques, à nos vaillants soldats, aux légionnaires, à tous ceux avec lesquels, comme président, j'ai été en contact et j'ai collaboré.

J'ai pris ma décision après consultation avec les Cercles politiques, les Cercles constitutionnels et une série d'autres personnes, librement et de ma profonde conviction personnelle.

Mon intention était de le faire aussitôt après l'accord de Munich. Je l'ai ajourné pour pouvoir assurer d'abord un gouvernement plus ferme et plus durable, et je crois que, dans les circonstances présentes, j'ai agi comme il convenait.

Mon intention n'est pas d'analyser toute la situation politique qui m'a amené à cette décision. Je veux seulement marquer brièvement que tout le système de l'équilibre européen édifié après la guerre allait depuis plusieurs années en s'affaiblissant constamment et que, dans les trois dernières années, il a changé de façon fondamentale.

L'équilibre européen a changé à notre détriment et au détriment de nos amis.

Il a changé à notre détriment et au détriment de nos amis.

La République tchécoslovaque, d'accord avec ses amis, s'est honnêtement efforcée, durant de longues années, de soutenir ce système et de l'amender progressivement, car c'était dans son intérêt.

Les événements ont marché, dans les trois dernières années, avec une rapidité inattendue. Nous avons tendu toutes nos forces au moment où cette évolution a pris chez nous le caractère de lutte de nationalités. Nous avons essayé sincèrement de nous entendre avec les autres nationalités. Nous sommes allés jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles. Des influences étrangères et toute l'évolution européenne ont fait que les choses se sont aggravées jusqu'à un conflit international dans lequel nous avions à défendre militairement nos frontières.

Nous l'avons fait tous avec une énergie, un dévouement et une abnégation si grands qu'ils sont presque sans exemple et qu'ils imposent le respect à tous, amis et adversaires.

Il était évident que, de tout cela, pouvait naître une catastrophe européenne et mondiale. Vous savez que c'est dans ces circonstances que les quatre grandes puissances se sont réunies et qu'elles se sont entendues entre elles sur les sacrifices qu'elles nous demandaient au profit de la paix mondiale, et que nous avons été obligés d'accepter.

Les sacrifices qui nous ont été demandés sont disproportionnés et ils ne sont pas justes.

Je ne veux, aujourd'hui, ni analyser en détail ces choses ni les critiquer. N'attendez pas non plus de moi un seul mot de récrimination à l'adresse de qui que ce soit. Tout cela, un jour l'histoire le

jugera et elle prononcera sa sentence en toute équité.

Je dirai seulement ce que nous sentons tous douloureusement : les sacrifices qui nous ont été demandés si instamment sont disproportionnés et ils ne sont pas justes. La nation ne l'oubliera jamais, bien qu'elle supporte son sort avec une dignité, un calme et une fierté qui provoquent l'admiration générale. C'est en cela qu'on voit la force d'une nation et la grandeur morale de ses fils et de ses filles.

J'ai défendu, selon mon devoir et avec tout mon dévouement, les intérêts de notre Etat et de notre nation et la position que nous avions jusqu'à présent en Europe. Ceux-là se trompent qui n'ont pas vu, comme il se devait, tous nos efforts et toutes nos tentatives pour conserver la paix et pour créer une collaboration pacifique, pour établir des relations de bon voisinage ; qui n'ont pas vu notre véritable bonne volonté de nous entendre réellement avec tous autour de nous.

Les forces qui se dressaient contre tout cela étaient malheureusement les plus fortes. Je pense que, dans ces circonstances, il est bon que la nouvelle évolution et la nouvelle collaboration européenne ne soient pas troublées de notre part par le fait que notre représentant le plus marquant parût être, par sa position personnelle, un obstacle à cette évolution.

Nous chercherons autour de nous des amis nouveaux.

Ayant été élu à la place que j'occupe aujourd'hui en un temps essentiellement différent, je dois me demander si, les circonstances ayant changé, je pourrais rester à cette place. Etant un démocrate convaincu, je pense que je fais ce que je dois en me retirant.

Nous resterons naturellement des démocrates. Nous continuerons à collaborer avec nos anciens amis. Mais, malgré tout, il est nécessaire d'ouvrir la route pour que notre Etat et notre nation puissent paisiblement et sans entraves se développer en un nouveau milieu et s'adapter à de nouvelles circonstances. Cela signifie que nous ne renonçons pas à nos amis anciens, que nous chercherons autour de nous des amis nouveaux, calmement, objectivement, loyalement envers tous, comme je l'ai toujours souhaité.

Notre Etat avait une structure nationalitaire particulière. Maintenant, la situation va notablement changer. Un certain nombre de causes de conflit avec nos voisins vont disparaître. Nous aurons un Etat national, un Etat des Tchèques et des Slovaques, comme le demande, en un certain sens, l'évolution du principe des nationalités. Il y aura là une grande force pour notre Etat et pour tout le peuple tchécoslovaque. Cela lui donnera une capacité d'action nouvelle, une forte base morale qui lui manquait jusqu'à présent. Notre culture nationale s'approfondira et se renforcera. Nous restons assez forts et assez nombreux. Regardons donc avec espoir notre avenir national. Les Tchèques et les Slovaques, par leur origine, par toute leur formation, sont tout, sauf un peuple d'esprit catastrophique. Nous sommes un peuple typiquement raisonnable ; et de même que nous ne nous sommes pas rengorgés dans le bonheur, nous ne perdons pas la tête dans le malheur.

Nous ne perdons pas la tête dans le malheur.

L'héroïsme du travail et de l'abnégation dont nous allons avoir à faire preuve maintenant n'est en rien moindre ni moins digne que l'héroïsme sur le champ de bataille.

La frondaison de l'arbre de notre patrie est mutilée, mais les racines de la nation sont enfoncées profondément dans sa terre. Descendons vers ses racines, concentrons toute notre force sur elles, comme nous l'avons fait plusieurs fois déjà dans notre histoire, et la frondaison poussera bientôt de nouveaux rameaux.

Souvenons-nous que ce qui nous reste après tous nos sacrifices, comme noyau de patrie, comme héritage que nous devons conserver pour les générations futures, est encore un bien d'une valeur éternelle ; que même maintenant nous restons un Etat qui n'est pas des plus petits, une nation avec une culture qui s'égale aux cultures des plus grandes nations du monde et qui dépasse la culture de beaucoup d'entre elles. Tout cela nous engage à maintenir cet héritage d'une main calme et ferme.

Chers concitoyens et amis, je m'adresse enfin à vous et je vous adresse cet appel sincère et qui vient du cœur. La patrie des Tchèques et des Slovaques est vraiment en danger, et elle serait dans un danger plus grand si, en ce moment, nous n'étions pas tous les uns auprès des autres dans la concorde, dans l'unité, dans la pleine force morale de gens dévoués les uns aux autres.

Il est nécessaire avant tout de nous entendre avec les Slovaques.

Il est nécessaire avant tout de nous entendre avec les Slovaques ; eux aussi sont en danger. Peu importe aujourd'hui telle ou telle concession. Nous devons, partout où il le faut, céder mutuellement.

Je m'adresse à toutes les couches de la population : paysans, ouvriers, classes moyennes, intellectuels : gardez le calme et la concorde, l'unité, le dévouement et l'amour mutuel, car, comme le disait souvent Masaryk : la patrie, l'Etat, la nation, c'est vous tous mutuellement debout sur votre terre natale.

Mettez de côté pour un temps toutes vos discussions et tous les petits intérêts quotidiens. Unissez toutes vos forces vers un seul but : le travail commun pour la patrie et pour l'Etat.

Je remercie particulièrement notre brillante armée. Je lui ai consacré tous les instants de mon travail de président ; je suis avec elle et je ne l'oublierai jamais. Je crois en son développement heureux et en son avenir.

Je termine en exprimant ma conviction profonde, ma foi profonde dans la force éternelle et la solidité de notre nation, dans son énergie, son abnégation, sa persévérance et surtout sa foi en les idéaux d'humanité, en les idéaux de liberté, de droit et de justice pour lesquels elle a tant de fois combattu, pour lesquels elle a si souvent souffert et avec lesquels elle a toujours fini par vaincre.

Moi aussi j'ai combattu pour eux et je leur reste fidèle. Je ne quitte pas le navire dans la tempête. Je crois, au contraire, qu'en ce moment un tel sacrifice est politiquement nécessaire, sans qu'il signifie que j'oublie mon devoir de continuer à travailler comme citoyen et patriote.

Je vous souhaite à tous, je souhaite à la République, je souhaite à la nation de voir venir bientôt des jours meilleurs ; qu'elle vive qu'elle grandisse, qu'elle fleurisse de nouveau comme un beau rameau du genre humain et comme l'une des nations nobles de l'Europe.

Soyez tous vigoureux, courageux. Vivez en harmonie.

Déclaration de S. Em. le cardinal Kaspar, archevêque de Prague.

S. Em. le cardinal Karel Kaspar a fait à la radio les déclarations suivantes (1) :

Le pays de saint Wenceslas a été, ces jours derniers, menacé par une armée étrangère et ses frontières millénaires ont été violées. Cet immense sacrifice, le peuple de saint Wenceslas l'a fait contre sa volonté, sur l'ordre de la France amie et de l'Angleterre, dans la conviction que les larmes de millions de femmes, de mères et d'enfants épargnés par cet immense sacrifice lui apporteront, dans l'avenir, une particulière bénédiction de Dieu. Le cardinal primat du pays tchécoslovaque prie le Seigneur Dieu que les efforts de paix qui ont exigé ce terrible sacrifice soient couronnés du succès désirable.

Si, contre toute attente, ce succès mérité n'était pas obtenu, il prie avec ferveur et humilité le Seigneur Dieu infiniment bon de daigner, dans sa miséricorde, pardonner à tous ceux qui ont commis cette injustice contre le peuple tchécoslovaque.

Terminons ce chapitre par une citation de Mgr E. Beaupin, dans *les Amitiés Catholiques Françaises* (15. 10. 38) :

« ... Il est une conséquence des accords de Munich que nous ne pouvons pas ne pas souligner avec une immense tristesse. La voici, brutalement exprimée : après les Sarrois, avec les Autrichiens, voici un troisième groupement d'Allemands jetés en proie à la propagande néopaïenne, dont les évêques d'Allemagne disaient encore, dans leur lettre pastorale collective, qu'elle a pour « intention finale » « la destruction » du christianisme dans leur pays.

» De l'hérésie raciste, telle qu'elle a été condamnée par le Pape, on sait le venin et les fruits. Or, elle fait tache d'huile, elle gagne les peuples d'origine germanique ; ceux-ci se sentent attirés non seulement vers une communauté politique, mais encore vers ce néopaganisme qui n'est rien d'autre qu'un matérialisme fondé sur le faux dogme du sol, de la chair et du sang, déifiant l'État au service duquel est sacrifiée la personne avec ses droits sacrés... »

⁂

Le souffle de guerre qui a passé sur l'Europe en septembre a failli de peu en ruiner les fondements.

Dans son discours de Nuremberg le chancelier Hitler a annoncé solennellement que l'annexion des Sudètes marquait la fin des revendications territoriales de l'Allemagne en Europe.

Peut-on espérer que cette dernière, après l'accord de Munich, ne sera plus déchirée et aura retrouvé son équilibre ? Puisse-t-elle devenir consciente de l'abîme où la précipite à coup sûr la course aux armements.

Concluons par ces phrases des RR. PP. de la Brière et Colbach, S. J., dans *la Patrie et la Paix* (Desclée, pp. 281-282) :

« La course aux armements pourra être un mal nécessaire, mais elle est un désordre et un mal. Autant que la chose dépendra des volontés humaines, un juste accord devra intervenir pour que ce désordre et ce mal soient maintenus (avec toutes sauvegardes indispensables) dans des limites raisonnablement circonscrites...

» La conception chrétienne de la patrie et de la paix postule que l'éventualité de la guerre soit écartée par des méthodes humainement praticables qui rendent évitable cette éventualité dans toute la mesure possible. A la force matérielle des armes, que l'on tende à substituer la force morale du droit. »

Louis Meyer.

(1) Communiqué par Mgr Zhanel, recteur de la mission tchécoslovaque à Paris. — Cf également *Croix* (4. 10. 38):

Références documentaires.

En plus des articles de M. Maufrat de l'Espine, signalés au début de ce dossier, *la Documentation Catholique* a publié de nombreux documents sur la Tchécoslovaquie. Nous croyons utile d'en donner ici la liste :

SAINT-SIÈGE ET ÉTAT

Conversations avec le Saint-Siège : t. 1, p. 666 ; — Ambassadeur au Vatican : t. 3, p. 341 ; — Rapports officiels : t. 4, pp. 76, 548, 587 ; — Benoît XV condamne le mouvement réformiste d'une partie du clergé (*Cum multa*, 16. 12. 20) : t. 5, pp. 3-4 ; — *Modus vivendi* (2. 2. 28) : t 19, col. 531-2 ; t. 29, col. 835 ; t. 32, col. 1256 (note 14) ; t. 33, col. 687, 689 ; — Concordat : t. 32, col. 1339 ; — Et card. Kaspar : t. 35, col. 788-9 : — Légat Congrès catholique Prague (20. 6. 35) : t. 37, col. 338-9 ; — Condamnation revue et Société « *Iednota* » (D. St-Office 14. 6. 22) : t. 35, col. 729-30 ; — Encyclique *Casti Connubii* : t. 25, col. 452, 498 ; — Discours Pie XI aux maîtres slovaques (15. 8. 25) : t. 23, col. 502 ; — Millénaire saint Wenceslas 1929 (Pie XI) : t. 22, col. 1220.

QUESTION RELIGIEUSE

Actes de l'épiscopat. — Délimitation des diocèses frontières : t. 38, col. 580-586 ; — Choix des évêques : mode : t. 13, col. 1363, 1367-8, 1372, 1380-4 ; — Condamnation du socialisme (1924) : t. 13, col. 1236-9 (notes) ; — Lettre collective (1. 8. 25) sur départ Prague nonce apost. causé par fêtes J. Huss : t. 15, col. 873-7 ; — Lettre épisc. sur Action catholique (1928) : t. 23. col. 602-7 ; — Cardinaux : t. 29, col. 730, t. 31, col. 329 (note), t. 35, 13-9, 23, 787) ; — Liste épiscopat catholique : t. 33, col. 1600 ; — Lettre sur Congrès nat.-cath. de juin 1935 (6. 1. 35) : t. 33, col. 1593-1600 ; — Actes épiscopaux contre communisme : t. 36, col. 876-7, 889-91, t. 37, col. 707-14.

Situation religieuse. — Réf. doc. sur situation religieuse : t. 9, col. 831, t. 15, col. 877-8 ; — Lois civ. sur célibat. ecclés. : t. 35, col. 1036 ; — Effets civils mariage religieux : t. 21, col. 1569 ; — Vocations sacerdotales (1936-7) : t. 37, col. 1143-4 ; — Régression aconfessionnalisme : t. 37, col. 315-6 ; IIe anniversaire Pie XI : t. 11, col. 758-9 ; — Force des catholiques : t. 13, col. 865-867 ; — Eglise après quatre ans de lutte (Boubée, *Etudes*) : t. 9, col. 819-31 ; — Le Concile schismatique de Prague : t. 5, pp. 83-84 ; — Presse catholique : t. 37, col. 1460 ; — Oppression religieuse : t. 3, p. 240 ; — Propagande protestante : t. 5, pp. 38-39 ; — Catholiques orientaux : t. 29, col. 823-4 ; — Et internationale athée : t 25, col. 705 (note).

Activité des catholiques. — L'organisation universitaire catholique : t. 5, p. 687 ; — Et persécution religieuse en France : t. 13, col. 453-4 ; — Voyage « Réunion d'Eylau »

STATISTIQUES

ENSEIGNEMENT

QUESTIONS SOCIALES

POLITIQUE INTÉRIEURE

TRAITÉS ET CONVENTIONS

QUESTIONS EXTÉRIEURES

ÉPHÉMÉRIDES

Vendredi 7 octobre 1938 (1).

AUTRICHE. — *Vienne :* De nombreux nationalsocialistes attaquent des catholiques qui manifestaient pour leur foi et acclamaient le card. Innitzer.

CONGO BELGE. — *Albertville :* Mort de Mgr Auguste-Léopold Huys, né à Bruges le 9. 7. 71, des Pères Blancs, docteur en théologie et en philosophie, prof. de théologie à Carthage, missionnaire au Haut-Congo, 1897, dirige l'Ecole normale devenue Séminaire pour les indigènes, prof. de philosophie à Baudoinville, élu év. tit. de Rusicade et coadjuteur du vic. apostol. du Congo supérieur, 24. 3. 1909.

EGYPTE. — *Le Caire :* Conférence panarabe pour discuter la cause arabe de Palestine (7-11 octobre) ; considère comme nulle la Déclaration Balfour du 2. 11. 17 sur la création d'un foyer national juif en Palestine, demande la constitution immédiate d'un gouvernement arabe en Palestine avec une minorité juive, la signature d'un traité entre l'Angleterre et les Arabes et la suspension de l'immigration juive.

ETATS-UNIS. — *Détroit :* Grève dans deux fabriques d'automobiles à la suite d'un différend relatif à la semaine de travail (7-8 octobre).

ITALIE. — *Rome :* VIe Congrès internat. des géomètres (7-10 octobre) ; 14 nations sont représentées.

MEXIQUE. — Grève de vingt-quatre heures de 40 000 ouvriers du textile pour obtenir de nouveaux tarifs des salaires.

SUISSE. — *Berne :* Le Conseil fédéral interdit, pour trois mois, la publication du *Journal des Nations*, paraissant à Genève, qui, dans un article du 30 septembre, qualifiait la Conférence des quatre chefs d'Etat à Munich de « Club des charcutiers ».

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Les ministres du gouvernement autonome slovaque prêtent serment entre les mains du général Sirovy, président du Conseil.

TURQUIE. — *Ankara :* Signature d'un accord commercial germano-turc.

Samedi 8 octobre.

FRANCE. — *Paris :* M. Paul Reynaud, min. de la Justice, donne sa démission de membre et de vice-président de l'Alliance démocratique, après l'échange de télégrammes entre M. P.-E. Flandin et le Führer-chancelier A. Hitler ; M. Charles Reibel donne sa démission le 10 octobre ; plusieurs autres membres donnent leur démission les jours suivants.

AUTRICHE. — *Vienne :* A l'issue d'un sermon de S. Em. le card. Innitzer, réclamant les libertés religieuses, des jeunesses nationalsocialistes provoquent des bagarres et saccagent le palais épiscopal.

ESPAGNE. — *Burgos :* Accord entre le gouvernement nationaliste et le gouvernement italien pour le rapatriement immédiat de tous les légionnaires italiens ayant accompli plus de dix-huit mois de campagne en Espagne nationaliste.

MEXIQUE. — *Mexico :* La Cour suprême rejette l'appel des Compagnies pétrolières étrangères contre le décret du 19. 3. 38 ordonnant la saisie de leurs propriétés.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — Les troupes allemandes occupent la 5e zone de Braunau à la frontière de la Silésie, au sud de Glatz.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Alexander Bay :* Amérissage de l'hydravion anglais *Mercury* piloté par le capitaine Bennett et le radio Isaac Harvey ; parti de Dundee (Ecosse) le 6 octobre, il bat le record de distance pour hydravions par 9 600 kilomètres.

(1) L'importance du dossier tchécoslovaque et l'adjonction de deux cartes nous forcent à réduire la publication des éphémérides.

Nous réparerons ce retard dans le prochain numéro du 5 décembre.

Dimanche 9 octobre.

FRANCE. — *Montpellier :* M. Pierre Masse, radical indépendant, est élu sénateur de l'Hérault par 462 voix contre 391 à M. Auguste Albertini, député, radical-socialiste, et 5 à M. Jean-Baptiste Séverac, S. F. I. O., etc., en remplacement de Paul Pelisse, de la gauche démocratique, décédé le 13. 7. 38.

— *Paris :* Mort du vicomte de Guichen, membre de plusieurs Académies étrangères et de la Société d'économie politique ; collaborateur au *Figaro*, au *Gaulois*, à *l'Echo de Paris* ; auteur de *La Révolution de 1830 et l'Europe ; La crise d'Orient de 1839 à 1841 ; La diplomatie des puissances sous la seconde République ; La guerre de Crimée et l'attitude des puissances européennes*, 1936.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Konrad Henlein est nommé chef de groupe des milices noires.

— *Sarrebruck :* A l'inauguration d'un théâtre, discours du Führer-chancelier A. Hitler qui se félicite d'avoir annexé sans guerre dix millions d'Allemands, rend hommage à M. B. Mussolini, le véritable et unique ami de l'Allemagne, annonce la fortification des zones d'Aix-la-Chapelle et de Sarrebruck, annonce la démobilisation et formule des critiques acerbes contre l'Angleterre.

CANADA. — *Ottawa :* Premier Congrès de l'Union des Jeunesses catholiques du Canada (9-11 octobre) ; renvoie pour étude au Comité national de l'Union une résolution s'opposant à la participation obligatoire des Canadiens aux guerres extra-territoriales ; condamne les doctrines et les mouvements matérialistes ou païens déifiant les masses, l'Etat ou la race ; salue les Jeunesses catholiques d'Espagne, d'Allemagne, de Russie et du Mexique ; motion contre le divorce ; recommande au gouvernement et aux patrons de favoriser l'emploi des jeunes garçons plutôt que l'emploi des jeunes filles, encourage l'affiliation aux organisations ouvrières qui ont une saine doctrine sociale ; demande que la jeunesse rurale soit préparée efficacement à la vie agricole et que l'Union propage l'idée de l'Action catholique ; constitution d'une Fédération de toutes les organisations des jeunes catholiques de toutes les langues.

ETATS-UNIS. — *Richmond :* XXIVe Congrès annuel national des œuvres de charité (9-12 octobre).

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Bratislava :* Les ministres slovaques interdisent l'activité du parti communiste et la circulation des journaux communistes.

— *Komarno :* Les délégations tchécoslovaques et hongroises décident que la Tchécoslovaquie cédera à la Hongrie Satoralja-Ujhely et Ipolysag.

Lundi 10 octobre.

FRANCE. — *Paris :* Session du Comité national de la C. G. T. (10-12 octobre) ; approuve le Bureau confédéral qui exprima, le 1er octobre, sa satisfaction de voir la guerre écartée, ainsi que les décisions du même Bureau traduisant le souci unanime du pays d'assurer la paix par des négociations ; réprouve la conclusion éventuelle d'un pacte à quatre ; demande l'indépendance absolue du mouvement syndical dans la garantie de son unité, le maintien des réformes sociales, la réalisation des nouvelles réformes incluses dans le programme de la C. G. T.

ALLEMAGNE. — *Soest :* Un avion belge de la ligne Bruxelles-Berlin s'écrase au sol ; les 16 passagers et les 4 membres de l'équipage sont tués.

ARGENTINE. — *Buenos-Ayres :* Les délégués à la Commission arbitrale fixent la ligne limitrophe du Chaco entre le Paraguay et la Bolivie ; la sentence est remise aux représentants de la Bolivie et du Paraguay.

BULGARIE. — *Sofia :* Assassinat du général I. Peeff, chef de l'état-major, et du colonel Stojanoff, aide de camp du général, par un déséquilibré, Vaseff Kiroff.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* M. Hore Belisha, min. de la Guerre, annonce la réorganisation de l'armée britannique dont les effectifs seraient portés à 18 divisions.

ITALIE. — *Rome :* Première réunion de la Commission suprême pour l'autarcie ; fait le point des résultats acquis dans ce domaine et pose des jalons pour les prochaines étapes.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Dissolution de la Skoupchtina ; clôture de la session du Sénat ; élections le 11 décembre ; remaniement du Cabinet.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. VINCENT.